

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2016

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°969 SEANCE DU VENDREDI 22 JANVIER 2016

La séance est ouverte à 9 heures 46 sous la présidence de M. Pierre BÉDIER, Président.

M. Laurent BROSSE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier de La Faire, Sylvie d'Estève, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Karl Olive, Philippe Pivert, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Christine Boutin (pouvoir à Georges Bénizé), Jean-Michel Fourgous, Alexandre Joly (pouvoir à Karl Olive), Guy Muller (pouvoir à Cécile Dumoulin), Jean-François Raynal (pouvoir à Pierre Bédier).

Débat en présence de Monsieur Serge Morvan, Préfet des Yvelines, sur l'activité des services de l'Etat dans le Département

M. LE PRESIDENT – Je remercie Monsieur le Préfet des Yvelines, qui a accepté de retarder de la fin d'année 2015 au début d'année 2016 le rapport sur le fonctionnement des services de l'Etat qu'il devait rendre à l'Assemblée départementale, en raison des séances budgétaires complexes qui ont occupé notre fin d'année. Je lui ai indiqué que les débats de cette Assemblée ont toujours été courtois, par tradition. De plus, je ne voudrais pas que des débats acrimonieux viennent nuire aux relations de voisinage que nous avons lui et moi, en Yvelines comme en vacances. A l'issue de son propos liminaire, l'Assemblée ne manquera cependant pas de lui poser toutes les questions nécessaires.

M. Serge MORVAN, *Préfet des Yvelines* – Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour ces mots de bienvenue. Mesdames, Messieurs, c'est pour moi un grand honneur d'être aujourd'hui devant votre Assemblée, pour la première fois depuis mon arrivée dans les Yvelines, afin de vous présenter le rapport d'activité 2015 des services de l'Etat dans le Département. Présenter ce rapport aujourd'hui m'a permis de compléter les chiffres et données de l'année. Ce moment solennel constituera, je l'espère, un moment fort de dialogue entre le représentant de l'Etat et de ses services, et le Département. Tous deux œuvrent au profit de l'intérêt général, qui doit être mis au centre des

débats en ces temps troublés, malgré les divergences et les quelques désaccords qui pourront être évoqués. Pour éprouver la continuité de la nation, il est essentiel de faire prévaloir ce qui nous unit plutôt que ce qui nous divise, et d'opposer un front commun à la barbarie. Les attentats du 7 janvier et du 13 novembre derniers occuperont longtemps nos esprits comme citoyens et responsables publics. J'ai une pensée émue pour les victimes et leurs proches. Je rends hommage aux gendarmes, aux sapeurs-pompiers, aux services de secours et aux militaires, pour leur mobilisation permanente, leur réactivité, leur capacité d'adaptation et leur présence sur le terrain. Je salue également l'action et la mobilisation immédiate des élus municipaux et départementaux en vue de garantir la sécurité de nos concitoyens. Ce « filet des élus », dont parlait récemment le président du Sénat d'un lors d'un discours de vœux à Maisons-Laffitte, est pour moi fondamental. Collectivement, nous avons prouvé à nos concitoyens que nos institutions étaient fortes, unies, et qu'elles pouvaient promouvoir nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

L'action de l'Etat dans le Département en 2015 a résolument visé à défendre la République, celle qui rassemble, qui protège et encourage.

La République rassemble

A la suite des attentats de janvier 2015, l'Education nationale a ainsi organisé, dans le Département, des assises de l'école, qui ont permis en avril 2015 de rassembler élus, associations et acteurs sociaux-économiques autour de la communauté éducative, pour débattre des questions de laïcité, de mixité, de promotion par le mérite et de lien social. La mise en place le 17 juin dernier, par M. le Président et mon prédécesseur, du Conseil des Institutions Musulmanes des Yvelines (C.I.M.Y.) a relancé le dialogue avec le culte musulman pour lutter contre les discriminations et les intolérances. Cette institution a depuis été dupliquée dans de nombreux départements. Le gouvernement a décidé d'accélérer le service civique auprès des 16-25 ans. La Direction départementale de la cohésion sociale a ainsi mobilisé tous les acteurs pour permettre aux jeunes de profiter de cette expérience humaine et citoyenne qui les aide à se construire, à acquérir confiance en eux-mêmes et à trouver leur place dans la société. L'objectif fixé par le Préfet de région, d'un doublement des entrées dans le service, a été atteint dans les Yvelines dès 2015. La politique de l'Etat en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, par exemple dans le Rambolitain, sous l'impulsion du sous-préfet d'arrondissement, ou par l'ouverture à Montigny-le-Bretonneux de « l'Etincelle », une structure ouverte aux Yvelinoises victimes de violence, va dans le même sens d'une juste insertion dans la société et d'une lutte contre les discriminations. De même, les deux comités interministériels Egalité et Citoyenneté qui se sont tenus en 2015, dont le second a été accueilli dans les Yvelines aux Mureaux le 26 octobre, ont permis d'acter une dotation complémentaire de plus de 300 000 euros pour les associations de proximité des Yvelines, qui œuvrent au quotidien pour la cohésion sociale, et pour financer notamment des actions de réussite éducative.

Pour veiller à la cohésion territoriale, la politique de la Ville a fortement mobilisé les services de l'Etat coordonnés par la sous-préfète à la Ville, aux côtés des agglomérations, des communes et des acteurs économiques et sociaux. Nouveaux outils de co-construction d'une politique revue, les huit contrats de ville prévus dans le Département ont ainsi été signés et ont permis de mieux flécher et prioriser les crédits de politique de la Ville, qui se sont élevés à près 5,4 millions d'euros pour soutenir les initiatives de cohésion sociale, mais aussi favoriser l'accès à l'emploi et encourager la création d'activité dans l'ensemble des 22 quartiers prioritaires que compte le Département. Dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine, près de 15 000 logements sociaux ont été reconstruits ou réhabilités grâce aux subventions de l'A.N.R.U., à hauteur de 428 millions d'euros pour améliorer le cadre de vie de ces quartiers difficiles. Le nouveau programme de renouvellement

urbain mobilisera 5 milliards d'euros d'équivalents de subventions de l'Etat, devant générer 20 milliards d'euros d'investissement sur l'ensemble de la France, pour renforcer la mobilité des habitants ou la mixité fonctionnelle du bâti, en mettant l'accent sur le développement économique des quartiers. Quatre territoires yvelinois ont été reconnus d'intérêt national : Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Sartrouville et Trappes. Quatre projets ont été retenus au titre des projets d'intérêt régional, sur les communes de Plaisir, Limay, Chanteloup-les-Vignes et La Verrière. Les sous-Préfets des services de la D.D.T. sont déjà en discussion avec les élus pour lancer les opérations. Trois copropriétés du Val-Fourré ont enfin été inscrites dans l'opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (O.R.CO.D.-I.N.). 7 millions d'euros par an doivent être versés dans ce cadre à l'E.P.F. d'Ile-de-France.

Dans le cadre du schéma départemental de 2013, 248 places d'aires d'accueil pour les gens du voyage doivent par ailleurs être créées pour respecter l'engagement de 638 places dans le Département. Deux aires de grand passage, l'une au nord, l'autre au sud, doivent également permettre d'accueillir sereinement les rassemblements que reçoit notre département. La situation est encore trop peu avancée dans le sud. Les attentats du 13 novembre ont retardé les opérations, mais ces deux aires devront être finalisées prochainement.

Le droit de vote rassemble également la République. Les élections départementales et régionales qui se sont tenues en mars et décembre 2015 ont mobilisé chacune plus de cent agents de l'Etat. Je remercie l'ensemble des élus, maires, adjoints, conseillers municipaux, pour leur engagement et leur contribution à la vie de la cité.

La République protégée

Elle protège contre la menace terroriste, mais aussi contre les délits de droit commun et les escroqueries. Dans le cadre de l'Etat d'urgence, sept mesures d'assignation à résidence et plus d'une centaine de perquisitions administratives ont été mises en œuvre dans le département. Une cellule de prévention de la radicalisation a été constituée avant mon arrivée, ainsi qu'une cellule d'écoute des familles. Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) a permis de subventionner plus de 200 gilets pare-balles aux 44 communes du département qui l'avaient demandé. Diverses actions de prévention et d'information ont été organisées, notamment dans le cadre du dispositif Vigipirate. Des inspections de sites sensibles classés Seveso, ont permis de confirmer leur bon niveau de sûreté.

La lutte contre la délinquance, l'insécurité routière ou les risques en matière de sécurité civile continue, avec une surveillance particulière des trois zones de sécurité prioritaire du Département. Il en résulte en 2015 une baisse globale de la délinquance et du nombre de tués sur la route par rapport à 2014. L'écrasante majorité des accidents routiers est liée à des fautes de comportement. J'ai demandé à la police et à la gendarmerie de renforcer leur contrôle sur les vitesses excessives, la consommation d'alcool et l'utilisation des téléphones portables au volant. Les actions de prévention à l'attention des plus jeunes se poursuivent en coopération avec le département et les associations. Au cœur de notre modèle de sécurité civile, les services départementaux d'incendie et de secours associent efficacement département et Etat. La Direction Départementale de Protection de la Population (D.D.P.P.) a contrôlé en 2015 plus de 1 000 produits alimentaires dans les établissements des Yvelines. Lors de la dernière fête de l'Aïd, près de 2 500 moutons ont été contrôlés sur les marchés au vif organisés pour l'occasion.

Les services de l'Etat se sont également mobilisés pour les sans-abris : près de 2 100 places d'hébergement d'urgence sont disponibles dans le département, auxquelles viendront prochainement s'ajouter 145 places dédiées spécifiquement à des familles. Protéger, c'est enfin porter secours aux réfugiés. Face à l'essor depuis 2 ans des personnes fuyant les zones de guerre, notre département a accueilli plusieurs dizaines de migrants sur les sites de Bonnelles, de Mézy-sur-Seine et de Triel-sur-Seine notamment, dans le cadre du dispositif national exceptionnel. Des migrants tibétains, d'abord hébergés dans des conditions indignes autour de Conflans-Sainte-Honorine, ont il y a quelques jours été mis à l'abri au monastère de Bonnelles. Des procédures d'asile ont été instruites en un temps ramassé. Des solutions pérennes ont été trouvées, le plus souvent hors du Département. Un guichet unique de prise en charge des migrants a été mis en place à la Préfecture, rassemblant les équipes de la direction de l'immigration et de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (O.F.I.I.). Je salue l'engagement des sous-préfets, des services de l'Etat, des associations et des maires, mais aussi la générosité des Yvelinois, pour proposer des solutions pragmatiques afin d'accueillir dignement ces populations, instruire leur demande d'asile et les orienter vers le logement durable.

La République encourage

Le soutien aux entreprises a constitué en 2015 une des priorités de l'Etat dans le Département. Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (C.I.C.E.) a permis à 16 123 entreprises yvelinoises de bénéficier de 287 millions d'euros d'allègement fiscal pour recruter, investir, innover et prospecter de nouveaux marchés. DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques), Direccte (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et Préfecture accompagnent activement les entreprises en difficulté et recherchent des solutions adaptées. C'est notamment le rôle du CODEFI (Comité Départemental d'Examen des Difficultés de Financement des entreprises), qui en 2015 a traité 23 entreprises employant 835 salariés. 46 entreprises ont bénéficié, auprès de la Commission des chefs de services financiers, d'un plan d'étalement de leur dette fiscale et sociale pour un montant de près de 8 millions d'euros. 3 000 emplois ont ainsi été sauvegardés dans les Yvelines. Parmi les accompagnements plus positifs, citons également le projet de hub automobile dans le Mantois, pour accompagner les constructeurs à imaginer l'usine du futur et sa chaîne d'approvisionnement ; la redynamisation de l'aéroport de Toussus-le-Noble avec la constitution d'un cluster pour inventer l'aéroport du futur ; et le cluster des mobilités du futur à Versailles-Satory, autour de VeDeCom et du Conseil départemental.

Le soutien à l'investissement public local n'est pas en reste. Après une augmentation significative de la dotation en équipement rural en 2015, une nouvelle dotation de soutien à l'investissement des communes et des E.P.C.I. (mais pas des départements) sera distribuée en 2016. Au plan national, 500 millions d'euros seront consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat, les communes et les intercommunalités ; et 300 millions d'euros à la revitalisation des bourgs-centres, conformément aux conclusions du Comité interministériel à la ruralité. Enfin, la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) sera maintenue à son niveau de 2015, c'est-à-dire 200 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2014, et les ressources du F.C.T.V.A. seront accrues par un élargissement des dépenses éligibles. L'ensemble de ces fonds d'Etat (près d'1 milliard d'euros) bénéficiera directement aux communes qui investissent et soutiennent les entreprises yvelinoises.

Contre le chômage, la mobilisation des contrats aidés a permis à plus de 6 100 yvelinois de retrouver une activité : 1154 jeunes de moins de 26 ans grâce à un « emploi avenir » ; 5 000 demandeurs d'emploi grâce à un contrat unique d'insertion, dont environ 2 000 dans le secteur marchand. Les missions locales, le Conseil départemental des Yvelines et « Activit'Y » se sont associés au

dispositif « garantie jeunes », qui s'adresse aux yvelinois de 16 à 26 ans faisant face à un cumul d'obstacles pour trouver un emploi, et qui vient d'être lancé. Enfin, l'apprentissage demeure l'une des meilleures voies d'insertion dans l'emploi des jeunes. Le gouvernement souhaite que 500 000 apprentis soient formés d'ici 2017. Aujourd'hui, les Yvelines forment près de 10 000 jeunes en apprentissage et sont le deuxième département d'Ile-de-France dans ce domaine. En 2016, avec l'aide des entreprises et la mobilisation de tous les acteurs, nous devons permettre à davantage de jeunes encore d'accéder à cette formation d'excellence.

Plus généralement, la situation économique est encourageante dans les Yvelines. Le dernier trimestre 2015 est marqué par une hausse des offres d'emploi (+ 8,18 %); et un repli significatif des nouvelles inscriptions à Pôle Emploi (- 4,2 %).

Le développement de l'emploi est intimement lié à celui du logement, et en particulier de logements sociaux accessibles à de jeunes actifs ou à des familles. Je remercie les 70 communes yvelinoises soumises à l'obligation S.R.U. pour leurs efforts, ainsi que le Conseil départemental pour son implication dans l'E.P.F.Y.. Je soutiendrai la prise en compte des intérêts yvelinois par le nouvel E.P.F. d'Ile-de-France. L'État mobilise également le foncier public disponible, la décote permettant de minorer le coût des opérations, par exemple du beau projet de La Source à Viroflay, que nous avons eu l'occasion de visiter, Monsieur le maire, avec Monsieur Repentin.

Les Contrats d'Intérêt National (C.I.N.) entre l'Etat et les collectivités, plus souples que les Opérations d'Intérêt National (O.I.N.), doivent faciliter la réalisation des projets d'aménagement sur les territoires à forts potentiels de construction. Deux secteurs yvelinois ont été pré-identifiés : les Franges de la Plaine de Montesson et les abords des gares du Transilien (Rambouillet, Coignières, Les Essarts-le-Roi, Le Parray-en-Yvelines).

L'État promet enfin une politique globale d'aménagement durable du territoire, avec un développement conjoint de l'économie, du logement et des transports, au travers notamment des différents outils du Grand Paris. Le C.D.T. Versailles Grand Parc/Saint-Quentin-en-Yvelines/Vélizy-Villacoublay a été signé le 14 décembre dernier pour la partie yvelinoise de l'opération d'intérêt national (O.I.N.) « Paris-Versailles-Saclay », à laquelle le Conseil départemental s'est dès le début associé. Ce C.D.T. est étroitement articulé avec le nouveau contrat de projet Etat-région, qui comprend des engagements forts en matière de transports. Le C.P.E.R. 2015-2020 permet d'investir 7,3 milliards d'euros – dont 2,9 mobilisés par l'Etat – autour de nombreux projets de transports, notamment quatre projets routiers structurants prioritaires dans les Yvelines : la dénivelation de la RN10 à Trappes ; le nouveau diffuseur A86/RN118 à Vélizy-Villacoublay ; l'échangeur RN12/RD91 à Versailles-Satory ; et l'aménagement du carrefour de la Malmedonne à La Verrière. Ces quatre projets représentent un investissement de 175 millions d'euros pour les Yvelines, dont une participation État de 50 millions d'euros. Le prolongement du RER E à l'Ouest (EOLE) est un projet phare pour une desserte expresse entre l'Est et l'Ouest et un levier pour le développement de la vallée de la Seine, qui est également inscrit au C.P.E.R. 13,9 millions d'euros sont également prévus au C.P.I.E.R. Vallée de Seine au titre de la 4^{ème} voie Mantes-Epône (L.N.P.N./EOLE).

Surtout, la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris prévoit la création d'un réseau de transport public : la ligne 18, qui desservira les Yvelines via le plateau de Saclay. L'avis du Commissariat général à l'investissement (C.G.I.) ne remet pas en cause la réalisation de la section yvelinoise de cette ligne. Preuve en est que le Conseil de surveillance de la S.G.P. a validé, le 13 novembre, dernier l'enveloppe de 2,6 milliards d'euros pour l'intégralité de la ligne. La réalisation du tronçon

est donc assurée à l'horizon 2030, mais j'ai fait connaître la mobilisation des acteurs politiques et économiques locaux pour une accélération du calendrier à 2024. Le prolongement jusqu'à La Défense de cette ligne 18 permettra de boucler le réseau du Grand Paris Express et de le raccorder à EOLE, en rapprochant ainsi le territoire de Paris-Versailles-Saclay de la Vallée de la Seine et du Mantois.

Pour donner au territoire l'armature administrative adéquate face aux défis de demain, le législateur, au travers des lois M.A.P.T.A.M. et N.O.T.Re., a souhaité que se mettent en place, aux côtés de la métropole du Grand Paris, des intercommunalités puissantes, à même de dynamiser les bassins de vie de la grande couronne. Dans le cadre du schéma régional de coopération intercommunale (S.R.C.I.) arrêté le 4 mars 2015, le travail coordonné par le préfet de Région a ainsi abouti, au 1^{er} janvier 2016, à la création de deux nouvelles communautés d'agglomération et d'une communauté urbaine : la vallée de la Seine. Philippe Tautou a été élu à sa tête hier soir, par 64 voix sur 128, et je l'en félicite. Je salue également l'implication des services de l'Etat, préfecture, sous-préfectures et DDFIP dans la conception et la mise en œuvre du S.R.C.I. aux côtés des collectivités. Cet effort de rationalisation de l'organisation territoriale se poursuivra en 2016 avec l'adoption, d'ici fin mars prochain, du futur Schéma départemental de coopération intercommunale (S.D.C.I.). J'ai fait une première proposition de réorganisation des intercommunalités rurales ou péri-urbaines, dont je félicite tous leurs présidents élus. Elle semble à ce stade bien acceptée et sera débattue dans quelques semaines par la C.D.C.I.

Je remercie les fonctionnaires des services de l'Etat qui se dévouent à leur tâche d'intérêt général dans les Yvelines, ainsi que tous les services du Conseil départemental, sous l'autorité du directeur général Yves Cabana, pour leur collaboration.

La nouvelle année qui s'ouvre présente de nombreux défis, dans le domaine de la réforme territoriale, de la sécurité, de la cohésion sociale et de la croissance économique. Nous devons redoubler d'effort pour faire face aux nombreux changements qui nous attendent, et faire des Yvelines un département plus sûr, plus dynamique, où la qualité de vie demeure un véritable critère d'attractivité.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une très belle année 2016.

M. LE PRESIDENT – Merci pour ce propos très synthétique. Une importante séance budgétaire nous attend en effet ensuite.

Questions au Préfet

Aménagement du territoire

Olivier DE LA FAIRE – M. le Préfet, vous demandez aux collectivités d'augmenter leurs capacités de logement et la loi impose aux communes d'avoir 25 % de logements sociaux. Nous avons appris en avril 2015 que, par une O.I.N., l'Etat envisageait de construire 27 000 logements dans les Yvelines, dont certains sur nos hippodromes. Toutefois, comment l'Etat peut-il nous imposer de telles mesures alors qu'il ne parvient pas à gérer ses propres logements domaniaux et peine à rénover les casernes de gendarmerie, notamment sur le camp de Satory, où près de 1 500 gendarmes sont hébergés ? Comment également augmenter notre offre de logements quand les seules perspectives d'amélioration pour nos transports sont à l'horizon 2020 pour la tangentielle Ouest (entre Achères et Saint-Cyr-l'Ecole) ; 2022 pour Eole ; et 2030 pour la ligne 18. Les conditions de transport du bétail

en France sont bien supérieures à celles des Yvelinois qui prennent le train le matin à Viroflay pour Saint-Lazare, lorsqu'il n'est pas annulé et qu'ils réussissent à y monter. Or, la baisse des dotations de l'Etat rend l'entretien des routes de plus en plus difficile. Améliorer l'offre de logement est un impératif, mais cela ne doit pas revenir à parquer les Yvelinois dans des culs-de-sac en prétendant faire leur bonheur.

Yves VANDEWALLE – Le développement de la ligne 18, notamment, est indispensable au développement du plateau de Saclay. J'espère que l'avancement des délais que vous avez évoqué se réalisera. Surtout, pourriez-vous appuyer notre demande d'un passage au sol de cette ligne dans le secteur de Châteaufort et Toussus ? La chef de projet du Grand Paris m'a expliqué que le passage en aérien, quoique plus onéreux, s'imposait ici parce qu'un métro automatique ne pouvait pas passer au sol. Pourtant, Orlyval est bien un métro automatique qui passe au sol et transporte plus de 3 millions de passagers par an.

Alexandra ROSETTI – Je souscris à cette question sur la ligne 18, qui concerne particulièrement le canton de Maurepas. Les élus de Châteaufort et de Magny s'interrogent sur l'acharnement à construire une ligne aérienne, qui dégradera et densifiera les zones agricoles situées derrière le plateau de Saclay, au détriment du cadre de vie des habitants, alors qu'il serait possible d'enfouir cette ligne, pour un coût de 280 millions d'euros sur un projet de 70 milliards d'euros. L'argument financier systématiquement mis en avant par l'Etat n'est donc pas tenable. Une seconde gare devrait être également construite à Saint-Quentin-en-Yvelines pour accompagner son développement. Enfin, le tronçon de la ligne qui passe par Voisins-le-Bretonneux a été modifié entre les deux tours des dernières élections municipales sans que les élus soient prévenus. Or, il passera maintenant sous le quartier de la Bretonnière, dont les habitants sont inquiets, car leurs maisons sont consolidées par des micro-pieux qui peuvent descendre jusqu'à 15 mètres de profondeur. La société du Grand Paris nous assure qu'elle recherche un tracé alternatif qui éviterait de passer sous ces maisons. Pouvez-vous soutenir ce projet ?

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE – Lors des assises de la ruralité, les Yvelinois ont souligné l'enjeu majeur de la couverture numérique pour le développement économique des territoires ruraux. L'accès au très haut débit permet l'implantation d'entreprises en zone rurale ; le télétravail, qui allège la saturation des transports ; le déploiement de la télémédecine, qui répondra à la désertification médicale ; un outil indispensable aux exploitations agricoles, depuis la dématérialisation des démarches administratives ; un enjeu d'éducation dans les collèges ruraux. Or, le gouvernement, qui annonçait pourtant le « numérique pour tous », autorise les opérateurs numériques à délaisser ces zones peu denses, donc peu rentables, qui représentent dans les Yvelines, 60 % du territoire pour 17 % des foyers. Dans le plan « France très haut débit », le gouvernement demande en outre aux collectivités territoriales d'assurer la couverture de ces zones, sans se soucier du poids financier d'une telle charge alors que l'intervention publique n'est plus possible dans les communes en zone AMII et que les moyens de nos collectivités baissent constamment. Orange quant à lui envisage de repousser la couverture des communes de moins 3 000 logements pour reprendre Versailles et d'autres villes plus denses à la concurrence. Sans doute, comme l'a rappelé le secrétaire d'Etat chargé du numérique en réponse à des questions parlementaires, le gouvernement prévoit-il « la mise en place de moyens financiers substantiels en complément des investissements des collectivités territoriales, pour accélérer leur projet de réseau d'initiatives publiques ». 3 milliards d'euros, auxquels s'ajouteraient des prêts de long terme, devraient ainsi être dédiés au financement de l'équipement numérique des territoires ruraux d'ici 2022. Le coût de ce déploiement est cependant estimé entre 13 et 14 milliards d'euros. Dans la seule zone d'initiative publique des Yvelines, il est estimé à 111 millions d'euros. Or, de 2013 à 2017, la D.G.F. du Département passera

de 145 à 13 millions d'euros, soit une baisse de 90 % et une perte de 132 millions d'euros. Dans ce contexte, comment éviter que la fracture numérique s'accroisse ?

Yves VANDEWALLE – Pourriez-vous, M. le Préfet, préciser la situation de l'aire de grand passage dans le sud des Yvelines ?

Sonia BRAU – Les accès à la zone d'activité de Saint-Quentin sont peu nombreux et très empruntés. La D7, notamment, est saturée entre Saint-Quentin-en-Yvelines et Saint-Cyr-l'Ecole, en raison de l'emprise du château de Versailles et de la présence des emplois au sud et des logements au nord. Les services du département et les maires du Canton ont étudié une solution de délestage peu onéreuse : s'appuyer sur l'ancienne voie d'entrée au chantier d'élargissement de l'A12 à Bailly, pour créer une bretelle d'accès à cette autoroute et abaisser la vitesse des véhicules sur ce tronçon à 110 km/heure. Cela offrirait une alternative aux bouchons qui remontent parfois jusqu'à la ferme de Gally et soulagerait le carrefour de la place de la République de Saint-Cyr-l'Ecole, qui voit se croiser les D7, D10 et D11.

M. LE PREFET – La construction de logements n'est pas une contrainte imposée par l'Etat, mais un besoin, estimé à la construction de 70 000 logements par an, car de plus en plus de personnes sont obligées de se loger loin de leur lieu de travail, notamment dans les Yvelines. La nécessité de construire des logements sociaux tient également au niveau élevé des prix du logement en Ile-de-France et au phénomène de décohabitation des jeunes actifs. La loi A.L.U.R. a donc élevé le taux minimal de logements sociaux de la loi S.R.U. à 25 %. Davantage de logements familiaux de type T2 et T3 doivent être construits. Les programmes d'aménagement de locaux d'activité ou de commerce, qui consomment des logements, doivent être remis en question.

Parallèlement, et non préalablement, le réseau de transports doit être développé et modernisé. Les transports ne trouveraient pas rentables non plus de se développer en l'absence d'une offre de logements suffisante. Il n'est toutefois plus question aujourd'hui de construire sur les hippodromes. Si je n'ai jamais pris le train pour Paris à Viroflay, je l'ai pris tous les matins à Plaisir-Grignon pendant deux ans et j'ai souvent pris le RER C à Saint-Quentin.

Une réunion impromptue entre le ministre de l'Intérieur, le directeur général de la gendarmerie nationale, le député-maire de Versailles et moi-même a réaffirmé, il y a quinze jours, la nécessité de réhabiliter les logements de gendarmes, notamment à Satory. Néanmoins, une approche globale est nécessaire : une partie de Satory est liée à l'O.I.N. Paris-Versailles-Saclay.

Les deux questions suivantes portaient sur le tracé de la ligne 18. Le dossier d'enquête publique rédigé par la société du Grand Paris a écarté pour l'instant la construction de deux gares à Saint-Quentin. L'enquête publique unique portant sur la ligne 18 se déroulera au premier semestre 2016 et son début prévisionnel est fixé au 21 mars prochain. J'ai rencontré lundi Philippe Yvin, le président du directoire de la société du Grand Paris, et nous avons évoqué les sujets mentionnés dans vos questions. Les sous-sols en plaques d'argile du quartier de la Bretonnière, où les maisons ne sont pas fondées sur une dalle, ont été impactés par la sécheresse. Plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris. J'ai rencontré hier soir deux représentants du collectif « Bretonnière ligne 18 » au vélodrome de Saint-Quentin. La S.G.P. n'avait pas identifié cette problématique au départ mais a maintenant défini un faisceau de tracés de la L18 qui n'impacteront pas ce quartier et a intégré la commune de Voisins-le-Bretonneux dans la procédure de concertation continue pour l'avancement de la ligne.

Une partie des demandes d'enfouissement de la ligne 18 a été entendue, notamment pour la traversée de Billancourt, mais la section qui reste aérienne à l'entrée des Yvelines, avec un passage en souterrain à Magny-les-Hameaux, fait l'objet d'une opposition que je comprends. Elle a fait l'objet de plusieurs réunions visant à l'intégrer dans son environnement, avec les services de l'Etat en charge du patrimoine et la SGP. Selon Philippe Yvin, Orlyval n'est pas construit au sol, mais en tranchée protégée, ce qui rendrait impossible la traversée de la ligne, notamment pour les agriculteurs, alors qu'il sera possible de passer sous les tracés aériens. La S.G.P. a prévu de rencontrer Yves Vandewalle à ce sujet.

Le développement du très haut débit est un sujet difficile et une priorité pour l'Etat, pour lutter contre la facture numérique. J'ai noté avec plaisir que, le 3 février 2012, le département avait délibéré favorablement sur le schéma départemental (S.D.D.A.N.), qui fixe les orientations suivantes : aménager une infrastructure 100 % fibre optique pour la collecte et la desserte sur le département d'ici 2020 ; apporter une solution rapide pré-FTTH (*fiber to the home*) avant mi 2017 sur 54 communes les plus en difficulté ; apporter avant fin 2020 la fibre optique à 80 % des foyers du département ; préserver l'intérêt financier public local ; raccorder les 116 collèges à la fibre optique pour 2017 ; déployer un environnement numérique de travail. L'Etat et la Caisse des dépôts et consignations (C.D.C.) ont signé une convention le 29 décembre 2015, fixant les modalités de gestion du fonds national pour la société numérique et du plan « France très haut débit », d'une part pour favoriser le déploiement d'une boucle locale capable d'offrir dès maintenant des débits de 10 mégabits par seconde et compatible à plus long terme avec des débits dix fois supérieurs. La C.D.C. peut ainsi financer, sous forme de subvention, des projets d'aménagement T.H.D. portés par les collectivités territoriales et complémentaires à ceux des exploitants de réseau de communication électronique privés. Pour soutenir les projets susceptibles de couvrir les zones les moins denses, deux types d'intervention sont prévus : subvention ou avance remboursable à des projets de recherche et développement portant sur des technologies (filaires, hertziennes, terrestres ou satellitaires) propices à la couverture de ces territoires ; et cofinancement du déploiement de solutions techniques, notamment de montée en débit sur les réseaux existants de boucles locales. Une enveloppe de 20 milliards d'euros sur quatre ans, dont une partie est réservée à ce type de projets, a été dégageé il y a deux ans par la C.D.C. à la demande du gouvernement.

L'aire de grand passage du sud Yvelines est un sujet difficile, car les communes sur le territoire desquelles elle est située ne l'apprécient généralement pas. L'Etat a proposé trois projets de terrains. Aucun accord n'a été trouvé pour l'instant. Pour éviter que la situation de l'été 2015 se renouvelle, j'ai dit dès mon arrivée qu'il faudrait que je tranche. Je le ferai dans les semaines à venir, après avoir reçu tous les maires concernés et pesé leurs arguments en termes politiques, juridiques et financiers. Je ne peux pas demander aux élus de porter cette décision, qui sera inévitablement critiquée. Les attentats du 13 novembre m'ont poussé à la reporter pour que ce débat n'intervienne pas dans cette période difficile. J'accompagnerai ma décision de contreparties, par exemple en termes de voies de communication. A Triel-sur-Seine, le coût des travaux était estimé par le président de l'agglomération des deux rives de la Seine à 1 million d'euros. Conformément au S.D.D.A.N., ce coût est porté par les subventions de l'Etat, mais aussi par les communautés concernées.

Le Président du Conseil départemental, ainsi que mon prédécesseur en mai 2015, ont saisi la direction des routes de l'Ile-de-France de l'examen des conditions de faisabilité d'une bretelle d'accès à l'A12 pour désengorger la RD7. Le Conseil départemental des Yvelines a également réalisé sa propre étude, qui estime entre 1 et 3 millions d'euros le coût de ces travaux selon la vitesse limite fixée sur l'A12 au niveau de cette bretelle d'accès. Cet accès supplémentaire pose des

problèmes de report de trafic, de fonctionnement de l'A12, de vitesse, de sécurité. La limitation de la vitesse à 110 kilomètres heures sera certainement intégrée.

M. LE PRESIDENT – Le taux de rentabilité d'un passage en souterrain de la ligne 18 exclut d'avance cette solution. Elle passera donc en aérien ou au sol, la seconde solution étant moins chère et moins conflictuelle. La ligne 18 est essentielle, non seulement pour l'O.I.N. de Versailles-Saclay, mais aussi pour qu'une liaison soit réalisée entre La Défense et Saclay. Le tronçon sud doit être rendu finançable pour que le tronçon nord soit également réalisé. La S.G.P. améliorerait alors considérablement sa rentabilité, ce qui permettrait de réaliser une deuxième gare à Saint-Quentin, permettant également de mieux rentabiliser la ligne.

Je confirme par ailleurs que le département est favorable à l'ouverture d'une bretelle sur l'A12, même si cela ne relève pas de sa compétence.

Cohésion sociale

Olivier LEBRUN – Dans un contexte budgétaire où l'Etat pénalise fortement le département des Yvelines, le Conseil départemental doit faire face à une forte augmentation de ses dépenses sociales.

Ainsi, le montant du R.S.A. augmente régulièrement : +0,9 % au 1^{er} janvier 2015 et +2 % en septembre, ce qui correspond à +4 millions d'euros à partir de 2016. Le département devra ainsi verser à ce titre 127 millions d'euros en 2015. Avec l'augmentation du nombre de bénéficiaires, la tendance est à la hausse de +10 à +12 % par an depuis 2012. Elle sera de +14 % en 2015, alors que notre D.G.F. passera de 145 millions d'euros en 2013 à 13 millions d'euros en 2017. Cependant, les montants alloués par l'Etat en compensation de cette politique n'évoluent pas, puisque leur écart avec les sommes versées par le département est maintenant de 100 millions d'euros.

Le nombre de mineurs isolés étrangers augmente également dans le département, en conséquence d'une politique migratoire non maîtrisée et de la répartition des immigrants sur le territoire décidée par Mme Taubira et le président du tribunal pour enfants de Bobigny. Les services de la P.J.J. orchestrent ces flux sans pour autant participer à la vérification des papiers ou des parcours, et sans souci des filières organisant ce phénomène depuis la France ou l'étranger. Si l'évaluation des entrées dans les Yvelines par nos services parvient à en maîtriser le flux, en collaboration avec le Parquet des mineurs et la police de l'air et des frontières, le département compte néanmoins aujourd'hui plus de 300 mineurs isolés étrangers, soit deux fois plus qu'en 2013. Nous devons en assumer la charge financière jusqu'à leurs 18 ans, voire au-delà, puisqu'il n'est pas possible d'étudier leurs dossiers de titres de séjours avant leur majorité : cela représente plus de 7 millions d'euros, qui s'ajoutent aux dépenses de protection de l'enfance déjà conséquentes pour le Conseil départemental. Or, la compensation de l'Etat ne concerne que les cinq premiers jours de mise à l'abri des mineurs isolés étrangers. Enfin, les populations « parisiennes » migrantes ou en grande précarité s'installent désormais dans des hôtels de la grande couronne, qui semblent aujourd'hui réservés par l'Etat ou le S.A.M.U. social de Paris à des familles qui viennent ainsi solliciter nos services, tandis que les prix hôteliers augmentent en conséquence et que les familles yvelinoises en difficulté ne peuvent plus être logées.

Pouvons-nous, M. le Préfet, espérer un minimum de concertation préalable à ces décisions lorsqu'elles émanent de vos services ou de la préfecture de région, et une prise en compte de leurs conséquences financières par le budget de l'Etat ?

Pourriez-vous également être notre ambassadeur auprès de l'Etat pour qu'il honore ses engagements de compensation du R.S.A. ou de l'A.P.A. sur les quinze dernières années ?

Georges BENIZE – Le gouvernement s'est fixé l'objectif de créer 1 000 Maisons de services au public d'ici la fin 2016. A ce jour, la seule Maison créée en Ile-de-France l'a été dans les Yvelines, au P.I.M.Ms. des Mureaux. Les Maisons regroupent en un lieu unique une gamme élargie de services, pour « réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès aux services pour la population des territoires ruraux et péri-urbains, en mettant en place un maillage pertinent ». D'après le document élaboré par le commissariat général à l'égalité des territoires, le budget moyen d'une telle Maison est de 45 000 euros pour un nombre moyen de 7 opérateurs et de 1,2 agents E.T.P., l'Etat finançant annuellement le fonctionnement des structures à 25 %, et selon des critères de labellisation. Un outil informatique connecté à internet est requis. Certaines communes rurales des Yvelines ont déjà été approchées par les services de l'Etat.

Pouvez-vous nous dire, M. le Préfet, si vous prévoyez d'autres Maisons de services au public dans les Yvelines et où ? Qui financera les 75 % restants en budget de fonctionnement ainsi que l'investissement et le très haut débit nécessaire aux connections internet ?

M. LE PREFET – La France accueille environ 8 000 mineurs isolés étrangers tous les ans. Ce sont des enfants non français âgés de moins de 18 ans, hors de leur pays d'origine et sans représentant légal. De leur minorité découle une incapacité juridique et un besoin de protection. Leur nombre, pendant longtemps, n'a fait l'objet d'aucun calcul, car on les retrouvait dans les lieux d'accès au territoire national comme les départements frontaliers ou dotés d'un aéroport. La question était de savoir s'il fallait répartir leur charge sur l'ensemble du territoire national ou continuer à ne les confier qu'aux seuls départements concernés. Un protocole d'accord a été signé entre l'A.D.F. et le gouvernement fin 2013 et a commencé à porter ses fruits en 2014. Pendant cinq jours, le Conseil départemental dans lequel un jeune se déclare comme mineur isolé étranger doit d'abord évaluer la réalité de ce statut. L'Etat a dégagé 250 euros par jour pour financer cette évaluation. Si le statut n'est pas confirmé, le Procureur de la République doit décider si l'enquête sera ou non poursuivie. S'il est confirmé, le Procureur de la République doit désigner le département d'accueil. La difficulté est de déterminer les règles de cette répartition. Une idée a été de considérer la répartition des jeunes de moins de 19 ans dans les départements, ce qui a été jugé non constitutionnel. J'ai été directeur général des services du Conseil général de Seine Maritime, où nous également vu des mineurs isolés étrangers arriver peu à peu. Nous devons continuer à travailler ensemble pour définir la juste répartition de cette charge. Je pense personnellement que les départements doivent conserver la charge de ces enfants.

J'avais noté que le budget primitif du C.D. 78 ouvrait 128,340 millions d'euros pour le R.S.A. en 2015, contre 127 millions d'euros selon vous. La compensation versée par l'Etat reste selon mes chiffres de 44 millions d'euros, comme en 2014 et 2013, ce qui ramène l'écart dont vous parlez à 83 millions d'euros. Je n'entrerai cependant pas dans une querelle de chiffres. Il est vrai que les départements ont avec le R.S.A. une obligation de dépense sur laquelle ils n'ont pas de prise, son niveau et ses règles d'éligibilité étant définies au niveau national. Les négociations actuelles entre l'ADF et le Premier Ministre visent précisément à décider si le RSA soit rester décentralisé, et avec quel niveau de compensation dans ce cas. et l'A.D.F. trouveront une solution de compromis. Ces questions majeures étaient déjà abordées en 2013 par le regretté Michel Liné.

Je ne doute pas qu'une solution de compromis sera trouvée.

Le débat sur l'A.P.A. me semble différent de celui sur le R.S.A. Lorsque j'étais conseiller technique au cabinet du ministère de l'Intérieur, en 2001, Michel Mercier, alors vice-président de l'A.D.F., avait déjà convenu avec moi que les départements devaient avoir la compétence de gérer l'A.P.A. et le marché de l'emploi qui l'entoure socialement. Il était déjà question de supprimer les départements et nous ne voulions pas que l'A.P.A. devienne un cinquième risque de la sécurité sociale.

La constitution de 1 000 Maisons de service au public pour fin 2016 a été votée dans la loi N.O.T.Re. Il en existe 380 à ce jour, dont le P.I.M.Ms. des Mureaux, qui a été labellisé en fin d'année. En partenariat avec la Poste, nous accompagnons aujourd'hui les projets de Maisons de services au public des communes de Bouafle, Guerville et Thoiry. L'Etat prévoit le financement de leurs dépenses de fonctionnement à hauteur de 35 000 euros maximum par an. Ces Maisons s'inscrivent dans une réflexion globale sur l'accès aux services dans les départements. De manière similaire, le Conseil départemental a créé des Maisons du département, correspondant aux six nouveaux territoires d'action départementale. J'en suis ravi. Dans le cadre du schéma d'accessibilité des services au public, qui figure également dans la loi N.O.T.Re., copiloté par l'Etat et le Conseil départemental, nous devons acter la place du département comme un échelon de référence pour la prise en compte des besoins des territoires. Votre directeur général des services rencontre aujourd'hui le secrétaire général de la Préfecture pour discuter d'une méthode de travail commune en vue d'élaborer ce schéma départemental aux cours des prochains mois et y intégrer les Maisons de services au public avec toutes les questions qu'elles soulèvent.

Sécurité

Philippe BENASSAYA – Le F.I.P.D. doit développer des politiques départementales, intercommunales ou communales de lutte contre la délinquance, et la radicalisation en particulier, qui est un sujet essentiel pour l'avenir de notre pays. Quel budget y est consacré dans les Yvelines ? Quelles actions concrètes y sont envisagées ?

Laurence TROCHU – 150 de nos compatriotes ont été lâchement assassinés en janvier et en novembre. Notre département, où se côtoient Français et étrangers de toutes origines, est particulièrement exposé au risque de radicalisation islamique, dont nous avons tous pu observer la progression sur nos territoires, malgré les efforts des responsables religieux. Les prisons sont tellement inadaptées au prosélytisme à visée terroriste que certains craignent maintenant d'y envoyer les délinquants, de peur qu'ils se radicalisent. Les communautarismes religieux s'affrontent également à l'école, où l'histoire notamment est devenue un enjeu de conflit identitaire. Le sport devient un lieu de radicalisation plutôt que d'intégration. Horaires différenciés et pudibonderie militante dans les piscines voisinent parfois avec la partition des adhérents sur une base ethnico-religieuse. Toutes ces atteintes à nos valeurs fondamentales désespèrent nos compatriotes et alimentent les antagonismes. M. le Préfet, quelles mesures concrètes de lutte contre le fanatisme religieux vos services mettent-ils en œuvre dans les lieux de culte, les associations sportives et les écoles ?

Nicole BRISTOL – La commune de Montesson, jusque-là très calme, dépend, comme quatre autres villes, du commissariat du Vésinet. Or, depuis le déplacement du commissaire à Saint-Germain-en-Laye il y a deux ans, et la baisse des effectifs de police qui s'en est suivie, le taux de dégradations a fortement augmenté. Depuis le 13 novembre, 80 véhicules ont été dégradés à Montesson ; notre mât de couleur face à la mairie a été détérioré ; la salle municipale a fait l'objet d'un incendie criminel en plein centre-ville ; et le trafic de stupéfiants s'est intensifié, jusque dans les immeubles du centre-

ville. Pourriez-vous nous indiquer si un renforcement des effectifs de police est prévu, sachant que le budget du gouvernement prévoit de nouveaux recrutements ?

M. LE PREFET – Le F.I.P.D. a permis en 2015 de financer dans les Yvelines :

- 147 794 euros pour la vidéoprotection (installation et extension) de 9 communes du département (Montfort-l’Amaury ; Le Tremblay-sur-Mauldre ; Villiers-Saint-Frédéric ; Maurepas ; Le-Mesnil-Saint-Denis ; Drocourt ; Le Chesnay ; Médan et Morainvilliers) ;
- 768 145 euros pour les actions de prévention de la délinquance, avec une priorité pour les communes en zone prioritaire : 15,56 % pour les Mureaux ; 12,43 % pour la ZSP de Mantes ; 12,20 % pour celle de Trappes.
- 7 postes d’intervenants sociaux, cofinancés avec les collectivités, en commissariat et en gendarmerie ;
- 225 gilets pare-balles, subventionnés à 50 % et plafonnés à 250 euros par gilet, qui ont été distribués à 44 communes dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme ;
- 42 312 euros pour la sécurisation de trois lieux culturels ;
- 134 461 euros pour des actions de prévention de la radicalisation, notamment pour la cellule d’écoute et de suivi des familles des Yvelines.

La circulaire nationale concernant les grandes orientations 2016 devrait être disponible fin janvier. Toutefois, elles devraient prolonger les orientations 2015 concernant la vidéoprotection, avec une interconnexion entre Paris et la banlieue pour suivre la circulation des délinquants ; la prévention de la délinquance et la lutte contre le terrorisme. Priorité sera donnée aux actions à l’intention des jeunes exposés à la délinquance ; au renforcement de la tranquillité publique ; à la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l’aide aux victimes. Les crédits yvelinois 2015 devraient être maintenus en 2016 mais plusieurs points restent soumis à l’arbitrage du Premier Ministre. Depuis le 31 décembre 2015, ces financements seront gérés comme les autres crédits de l’Etat, mais c’est là un détail.

Lutter contre la radicalisation n’est évidemment pas simple en raison de son caractère protéiforme. 300 signalements ont toutefois été examinés en 2015, dont 86 issus de notre plateforme téléphonique. 27 oppositions à sorties du territoire ont été prononcées afin d’éviter le départ de mineurs vers les terres de conflit. Le ministre de l’Intérieur a interdit de sortie du territoire 10 yvelinois majeurs, et l’une de ces interdictions a été renouvelée. Une vingtaine de cas, dont des cas psychiatriques, sont examinés chaque mois dans le cadre partenarial de la cellule de prévention de la radicalisation, qui se réunit mensuellement à la Préfecture.

Le dispositif est le suivant :

- l’évaluation des signalements au travers d’entretiens avec le service départemental du renseignement territorial, les psychologues de la cellule d’écoute et de suivi des familles, et/ou des agents de la Préfecture ;

- le suivi des signalants et signalés grâce au F.S.P.R.T. ;
- la collaboration renforcée des services de renseignement (S.D.R.T., D.G.S.I., D.R.P.J., gendarmerie et Préfecture), notamment par : les échanges de la cellule de suivi hebdomadaire des services de sécurité ; une coordination zonale, inscrite dans le cadre d'une coordination nationale et de l'Etat-major, notamment opérationnel, de prévention du terrorisme ; une remontée hebdomadaire de la situation départementale des actions effectuées ; des réunions régulières sur les sujets de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation à la Préfecture de police ; un échange d'informations et de procès entre les Préfectures ;
- un échange sur les actions menées par les différents partenaires dans les collectivités locales (le Conseil départemental, l'éducation nationale, les établissements pénitentiaires, la P.J.J., le Parquet, l'A.R.S., la C.A.F., la direction départementale de la cohésion sociale), dans la cellule mensuelle de prévention de la radicalisation ;
- la création d'une cellule d'écoute et de suivi des familles (signalantes qui acceptent d'être rappelées et demandent un appui, avec l'accord des parents pour les mineurs), portée par l'association AFAVO, et renforcée par une psychologue volante formée sur la thématique ;
- un partenariat avec l'éducation nationale, pour une réunion de sensibilisation ; une aide à la mise en œuvre d'actions de prévention (sur la cyber-emprise, notamment) à destination des élèves de troisième et de première année de lycée professionnel ; et divers séminaires, dont un prévu les 1^{er} et 6 février ;
- coopération renforcée et recherchée auprès des associations en matière de prévention de la radicalisation, avec notamment un partenariat en création avec la Maison des adolescents ;
- l'appui du C.I.M.Y., instauré en juillet 2015 ;
- la diffusion de l'information sur un numéro vert ;
- la plateforme des signes de radicalisation ;
- la mise en œuvre de formations spécifiques à l'éducation nationale en établissements pénitentiaires de psychologues ;
- les crédits du F.I.P.D. ;
- les perquisitions administratives ou assignations à résidence dans le cadre de l'état d'urgence.

Sur Montesson, notre indicateur de voie publique montre en 2015, par rapport à 2014, une baisse :

- de 16 % des atteintes volontaires à l'intégrité physique (A.V.I.P.) ;

- de 7 % des vols par effraction ;
- de 29 % des destructions et dégradations d'immeubles et de véhicules ;
- des vols avec violence (3 faits constatés en 2015, contre 16 en 2014) ;
- des vols à la tire (2 actes en 2015 contre 7 en 2014) ;
- des vols de véhicules (21 faits en 2015 contre 30 en 2014) ;

Il montre en revanche une hausse :

- de 13 % des atteintes aux biens (6 faits supplémentaires et 538 plaintes) ;
- des vols de cyclomoteurs (21 en 2015 contre 13 en 2014) ;
- des incendies volontaires, même s'ils ne correspondent pas à un phénomène de violence urbaine, mais plutôt à des feux de palettes, de végétaux et d'objets divers sur la plaine maraîchère de Montesson ;
- des vols à la roulotte et des vols d'accessoires et de pièces détachées de véhicules (142 plaintes en 2015 contre 58 en 2014).

Ce dernier phénomène, particulièrement prégnant sur le deuxième semestre 2015 (mais beaucoup moins sur les 21 premiers jours de l'année 2016), explique sans doute en partie les doléances des habitants. Il a été observé sur l'ensemble du périmètre géographique proche de la Seine et des départements limitrophes, notamment à Sartrouville et à Saint-Germain-en-Laye, avec parfois des vols en série commis dans la même nuit dans toutes les communes. Il s'agit probablement d'opérations commando destinées à alimenter des pays étrangers, plus particulièrement d'Europe centrale.

En réaction, le commissariat d'agglomération de Saint-Germain-en-Laye a mis en place plusieurs dispositifs opérationnels :

- surveillance particulière des BAC et des groupes de proximité de sécurité durant les créneaux sensibles de fin de nuit ;
- création d'un groupe d'enquête spécifique au sein de la sûreté urbaine de Saint-Germain ;
- renforcement du travail de police technique et scientifique par les services spécialisés de la sûreté départementale (D.D.S.P.).

Enfin, le territoire de la commune ne comprenant que deux ou trois caméras, je serai ravi, si vous le souhaitez, de vous fournir une aide à la vidéoprotection grâce au F.I.P.D.

Education, Emploi, Economie

Marie-Célie GUILLAUME – M. le Préfet, la voiture reste et restera probablement le premier mode de mobilité des Yvelinois, qui en majorité n'ont pas le choix, du fait de la configuration du département. Nous n'aimons donc pas voir la voiture stigmatisée. Economiquement, elle représente aussi 45 000 emplois et 200 entreprises dans les Yvelines, soit 65 % de l'industrie automobile francilienne, notamment en Seine aval. Or, 3 000 emplois ont été détruits dans la filière dans les Yvelines en 5 ans, malgré les 220 millions d'euros que le département y a alloués depuis 2010. La transition écologique est aujourd'hui indispensable pour la relancer, notamment après le scandale de Volkswagen et les suspicions qui pèsent sur Renault. Avec l'appui de la région, le département soutient l'innovation en matière de mobilité, notamment automobile, par exemple avec : le projet « Seine aval – véhicules électriques », la plus grande expérimentation de France dédiée à l'utilisation des véhicules électriques et au déploiement de l'infrastructure de charge ; 4,5 millions d'euros sur trois ans (potentiellement 20 millions d'euros sur les dix prochaines années) pour l'implantation sur le site de Satory, à Versailles, d'un *cluster*, unique en son genre, dédié aux véhicules du futur avec l'institut VeDeCom. Bien que, depuis la loi N.O.T.Re., le soutien aux entreprises ne soit plus une compétence du département, ce dernier s'engage pleinement pour le maintien des emplois de la filière et le renouvellement de son appareil productif. Qu'en est-il de l'Etat, par ailleurs actionnaire significatif de Renault et de PSA ? Développera-t-il des incitations fiscales, notamment face au diesel, et s'engagera-t-il sur le développement des infrastructures (bornes électriques), conditionnant le développement des mobilités propres et nécessitant un renforcement des réseaux électriques et gaziers ?

Karl OLIVE – Fin décembre 2015, la France comptait un peu plus de 3,5 millions de demandeurs d'emploi de catégorie A, avec une hausse constante depuis des années. Les Yvelines comptent plus de 64 000 demandeurs d'emploi de catégorie A, bien qu'il demeure le département le moins impacté d'Ile-de-France en 2015, avec un taux de 7,3 %, contre une moyenne francilienne de 8,8 %. Néanmoins, les emplois de plus de six mois non pourvus représentent 2 780 demandes à fin novembre. La loi N.O.T.Re. a renforcé les compétences des régions, qui participent dorénavant à la coordination des acteurs de service public de l'emploi, le président du Conseil régional et le préfet devant élaborer ensemble une stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle. Comment opérez-vous cette coordination ?

L'emploi est la réponse à la fracture sociale. En Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas, où l'apprentissage est solidement enraciné, les jeunes sont nombreux à entrer rapidement dans la vie professionnelle. Certes, le gouvernement a lancé en 2014 un grand plan en faveur de l'apprentissage, mais l'objectif des 500 000 apprentis en 2017 est encore loin d'être atteint. L'Allemagne compte 1,5 millions d'apprentis, avec un taux de chômage sur les 18-25 ans de 7 %, contre 24,5 % en France. Surtout, en Allemagne, l'apprentissage est un passeport pour l'emploi. Chez nous, il est encore trop considéré comme une orientation par défaut. Les formalités administratives pour établir un contrat d'apprentissage ou d'alternance sont également trop lourdes et contraignantes. La communication et les outils mis à disposition par Pôle Emploi doivent être améliorés.

M. LE PREFET – Les services de l'Etat se sont engagés, avec la chambre de commerce et de l'industrie et tous les acteurs locaux, sur la constitution d'un hub automobile pour aider les constructeurs Renault et Peugeot, notamment sur les sites yvelinois, à développer la transition écologique. C'est pour nous très important, vu la place que prend l'industrie automobile dans ce département. Plusieurs pôles de compétitivité soutiennent également l'innovation dans le secteur de la mobilité, dont Mov'eo avec 56 entreprises yvelinoises membres.

Le *cluster* des mobilités du futur constitué à Satory autour de l'implantation de l'Ifsttar et de VeDeCom est l'un des projets structurants de l'O.I.N. Paris-Versailles-Saclay. La création le 9 juillet 2015 par le CD 78 (35 %), Versailles Grand Parc (35 %), Renault et Valéo (10 %) mais aussi la C.D.C. pour l'Etat (15 %), de la société d'économie mixte patrimoniale Sempat Satory Mobilité constitue la première étape de ce projet. L'Etat participe également par des crédits de revitalisation PCA3. J'ai eu le plaisir d'assister à VeDeCom à une expérimentation avec des véhicules sans conducteur. Créé en février 2014 dans le cadre du plan « véhicules autonomes », cet institut est financé à 54 % par apport des membres, à 34 % par l'Etat via le plan des investissements d'avenir, et à 12 % par le conseil départemental des Yvelines, ce dont je me réjouis. J'espère que cette participation de l'Etat continuera à augmenter.

Nous souhaitons également participer à Trappes à la plateforme Wimoov, qui vise à développer des lieux d'accueil et d'accompagnement pour les publics en difficulté.

Outils de retour à l'emploi :

Avec le Conseil départemental, nous collaborons à la conclusion d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens portant sur les contrats uniques d'insertion à l'emploi et de soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Je me réjouis que ce partenariat ait été renforcé par la constitution depuis un an de l'Agence départementale d'insertion Activity.

3 092 contrats d'accompagnement à l'emploi ont été conclus en 2015 avec le secteur non-marchand au titre des contrats uniques d'insertion. Le Conseil départemental a d'ailleurs directement conclu 209 de ces contrats avec des bénéficiaires du R.S.A.

1 855 contrats d'initiative emploi (C.I.E.), dont 50 pour des bénéficiaires du R.S.A. avec le Conseil départemental, ont été conclus avec des entreprises de notre département.

Au titre des emplois d'avenir, 1 129 contrats ont été conclus en 2015, dont 245 dans le secteur marchand.

La volumétrie peut paraître faible au regard de la demande d'emploi non satisfaite. Elle est néanmoins significative pour les jeunes de moins de 25 ans, dont les demandes d'emploi ont baissé de 5,9 % en un an à fin novembre 2015.

2015 a vu l'insertion par l'activité économique mise en œuvre sur l'ensemble des structures (ateliers, chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, etc.). C'était surtout une année de transition vers une offre d'insertion rénovée, rendue possible par la création de l'Agence départementale d'insertion, qui s'exprimera notamment dans notre pacte territorial d'insertion en cours de constitution. Déjà en 2015, 41 structures et 638 C.D.D. d'insertion E.T.P. ont été déployés dans notre département, le Conseil départemental s'engageant d'ailleurs à conventionner 93 postes au profit de bénéficiaires du RSA.

Notre collaboration avec la région s'est poursuivie dès la rentrée 2015 par un plan d'action validé par le C.R.E.F.O.P. La loi N.O.T.Re., en confiant certaines compétences plus particulières à la région, instaure sur l'apprentissage un partenariat direct, davantage avec le préfet de région qu'avec les préfets de département, sur lesquels il s'appuiera néanmoins. Cette collaboration doit se renforcer car l'apprentissage est en effet un vecteur fort d'emploi, qu'il ne faut surtout pas stigmatiser.

Environnement

Alexandra ROSETTI – De nombreux villages et villes des Yvelines connaissent des problèmes de mouvements de terrain dus à des sécheresses successives sur des sols argileux, et ces problèmes de climat vont perdurer. Cependant, les assurances refusent de couvrir les réparations des fissures causées sur les maisons si l'état de catastrophe naturelle n'est pas reconnu. Or, les critères pour reconnaître cet état de fait sont restrictifs car ils ne s'appuient que sur des relevés de température et d'hydrométrie, sans jamais diligenter d'étude de sol. Pourrait-on faire évoluer ces critères ou contraindre les assurances à participer aux réparations de ces logements en l'absence d'état de catastrophe naturelle reconnu ?

M LE PREFET – Le nombre de dossiers « retrait gonflement argile » dans le 78 a en effet été de 1 en 2011 ; 12 en 2012 ; 13 en 2013 ; 4 en 2014 ; et 8 en 2015. Le gouvernement n'a cependant pu retenir aucun de ces dossiers entre 2011 et 2014 sur la base des critères pour l'état de catastrophe naturelle. L'instruction des 8 dossiers de 2015 est en cours. Je n'ai pas à ce stade de réponse précise sur ce sujet, que j'ai découvert il y a quelques jours et que j'examinerai avec les services de la DDT. Je reviendrai vers les ministères concernés pour voir si des améliorations sont possibles. Lorsque 30 dossiers sont proposés et qu'aucun n'est retenu, un problème se pose. Je vous répondrai plus précisément dans quelques semaines.

M. LE PRESIDENT – Merci, Monsieur le Préfet.

La séance est suspendue de 11 heures 50 à 12 heures.

Adoption d'un compte rendu analytique

Le compte rendu analytique n°967 est adopté à l'unanimité, sans observation.

Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental

M. LE PRESIDENT – Les marchés à procédure adaptée vous ont été communiqués. Il semble que cette liste n'appelle pas de remarque.

Le rapport annuel de la démarche du Conseil départemental en matière de développement durable 2015 vous a également été communiqué. Je remercie son rédacteur de m'avoir soumis le document à 21 heures hier soir.

Projet de budget primitif de l'exercice 2016

Contexte budgétaire

Laurent RICHARD, *rapporteur* – La situation budgétaire est contrainte par l'Etat, d'une manière sans précédent dans son ampleur et sa brutalité. 196 millions d'euros ont été ponctionnés sur nos ressources de fonctionnement en 2017. Or, ces ponctions ont été récurrentes en 2013-2017. La baisse des dotations de l'Etat et la hausse significative des prélèvements de péréquation représentent 159 millions d'euros. Les dépenses sociales et principalement le R.S.A. représentent 38 millions d'euros.

S'y ajoute l'extrême difficulté de réaliser des économies. 65 % de nos dépenses sont obligatoires. 84 % de nos dépenses sont incompressibles, soit de par les missions qui nous sont confiées, soit de par leurs natures, qui en font des frais fixes.

Les dépenses « modulables » résiduelles sont de 155 millions d'euros hors frais de personnel, soit seulement 16 % de nos dépenses de fonctionnement, qui sont de 1 milliard d'euros. Les efforts d'économie extrêmement importants réalisés concernent donc uniquement ces dernières dépenses et les frais de personnel, qui sont de 2 millions d'euros. La masse salariale a ainsi été réduite par le non remplacement des départs en retraite.

Les seuls leviers à notre disposition étaient donc :

- une baisse des dépenses de fonctionnement « compressibles » : elle a été de 14 %, pour 24 millions d'euros économisés, grâce à un effort considérable de l'ensemble des services face à « l'agression » que nous subissons ;
- un relèvement de la taxe foncière, seul impôt sur lequel le département a un pouvoir de décision : elle passe de 7,58 % à 12,58 %.

Cette hausse fiscale était indispensable pour maintenir l'équilibre de notre budget, mais aussi des Yvelines dans les prochaines années.

Si nous n'avions pas utilisé ces leviers, notre niveau d'épargne brute serait en 2016 de 35 millions d'euros, soit 16 millions d'euros d'épargne nette, contre 90 millions d'euros nécessaires pour simplement amortir nos investissements précédents. La situation aurait donc été catastrophique.

Notre budget global représente 1,6 milliard d'euros, dont 1,2 milliard d'euros en fonctionnement et 0,2 milliard d'euros en investissement. En réalité, en éliminant les écritures « d'ordre », qui n'ont de réalité que comptable, le budget réel de fonctionnement est d'1,9 milliard d'euros et 370 millions d'euros d'investissements effectifs, ce qui est très important.

Structure du budget de fonctionnement

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

- fiscalité : 930 millions d'euros, dont 555 millions d'euros d'impôts directs (taxe foncière du foncier non bâti et part de CVAE qui nous revient de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et 375 millions d'euros d'impôts indirects ;
- recettes d'exploitation : 175 millions d'euros ;
- dotations de l'Etat : 72 millions d'euros, contre 145 millions d'euros en 2013 (elles seront de 15 millions d'euros en 2017).

Les dépenses sont les suivantes :

- aides sociales : 54 % des dépenses réelles, soit 541 millions d'euros incompressibles, soit que ces aides soient décidées par l'Etat et le gouvernement, soit qu'elles soient difficiles à remettre en cause sur le plan social ;

- charges de personnel : 17 % des dépenses réelles, soit 170 millions d'euros quasiment fixes, de par le statut des agents, la nature de nos missions et le fait que ces charges sont déjà parfaitement maîtrisées, avec un personnel très efficace pour son coût pour les Yvelinois, puisqu'elles sont parmi les plus basses des départements français de plus d'1 million d'habitants ;
- frais généraux : 110 millions d'euros ;
- S.D.I.S. (service départemental d'incendie et de secours) : 67 millions d'euros ;
- routes et transports (en entretien) : 43 millions d'euros ;
- péréquations : 41 millions d'euros ;
- éducation : 28 millions d'euros (uniquement en fonctionnement) ;
- autofinancement : 71 millions d'euros de financement de l'investissement et 106 millions d'euros d'amortissement.

Sans ce niveau d'autofinancement, le niveau d'investissement serait insuffisant pour les Yvelines.

Structure du budget d'investissement

Les recettes, de 427 millions d'euros se décomposent comme suit :

- autofinancement : 177 millions d'euros ;
- emprunt : 143 millions d'euros, qui constituent en comptabilité publique une variable d'ajustement au moment du budget primitif, et n'atteindront que 110 millions d'euros si l'exécution budgétaire est très bonne en matière d'investissements,
- opérations patrimoniales (cessions) : 44 millions d'euros ;
- subventions reçues (notamment européennes) : 33 millions d'euros ;
- dotations de l'Etat : 21 millions d'euros.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Acquisition, travaux : 168 millions d'euros ;
- Subventions versées : 134 millions d'euros ;
- Opérations patrimoniales (acquisitions) : 44 millions d'euros.

Dépenses de fonctionnement

Sur 999 millions d'euros, les économies réalisées sont de 24 millions d'euros, soit une baisse de 2,9 % des dépenses de fonctionnement.

Grâce à l'augmentation de la taxe foncière, les recettes de fonctionnement augmentent de 4,6 %, ce qui représente 51 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2015.

La péréquation est possible dans quatre domaines : droits de mutation ; fonds de solidarité départemental ; cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; fonds de solidarité des départements de la région Ile-de-France. Nous sommes contributeurs dans les quatre domaines, pour un total de 41 millions d'euros en 2016 qui sera stable en 2017, mais qui était de 14 millions d'euros en 2013. Il est passé à 32 millions d'euros en 2014, puis à 35 millions d'euros en 2015.

La contribution supplémentaire du département sur la période 2013-2017 s'élève à 26 millions d'euros.

Hors R.S.A. et péréquation, les dépenses de fonctionnement baissent de 2,9 %. Ces économies se répartissent comme suit :

- ressources humaines : 2,3 millions d'euros par le non renouvellement de départs en retraite ;
- maîtrise des frais d'hébergement des enfants placés à l'A.S.E. (à secours équivalent) : 2,9 millions d'euros ;
- maîtrise des subventions culture, sport et jeunesse : 2,7 millions d'euros ;
- concentration des actions de prévention générale et spécialisée sur les communes en politique de la ville : 2,4 millions d'euros
- suppression de l'aide de 5,5 euros par jour et par enfant pour les crèches qui bénéficieront de la nouvelle aide complémentaire de la C.A.F. : 8,3 millions d'euros.

Les principaux postes de dépenses de solidarité sont les suivants :

- personnes handicapées : 174 millions d'euros ;
- allocation R.S.A. et aides à l'insertion : 143 millions d'euros ;
- aide sociale à l'enfance : 121 millions d'euros ;
- personnes âgées : 79 millions d'euros.

Les principaux postes de dépenses en éducation, culture, sport et S.D.I.S. sont les suivants :

- S.D.I.S. et gendarmerie : 67,6 millions d'euros ;
- collèges et enseignement : 27 millions d'euros ;
- culture et sport : 11,6 millions d'euros ;
- modes de garde : 6,2 millions d'euros ;

Les dépenses de gestion du département (283 millions d'euros) se décomposent comme suit :

- masse salariale (salaires et charges sociales) : 178 millions d'euros ;
- dépenses financières : 90 millions d'euros, dont 80 millions d'euros de péréquation et de provision pour péréquation pour l'an prochain ; 8,3 millions d'euros de frais financiers ; 1,6 millions d'euros de subventions pour appels à projets ;
- moyens de fonctionnement et système d'information : 14 millions d'euros.

Les principales dépenses de développement sont les suivantes :

- mobilité durable : 43 millions d'euros, dont 20 millions d'euros pour le S.T.I.F ; 12 millions d'euros pour les transports scolaires ; et 5 millions d'euros pour la carte Améthyste ;
- logements : 8,5 millions d'euros ;
- attractivité économique : 2,8 millions d'euros.

Recettes de fonctionnement

Les dotations de l'Etat passent de 150 millions d'euros en 2012 à 13 millions d'euros en 2017. Les Yvelines sont plus atteintes que la plupart des départements français.

Les recettes fiscales (930 millions d'euros) augmentent de 17 %. Les principaux postes sont les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 321 millions d'euros ;
- droits de mutations à titre onéreux : 280 millions d'euros ;
- cotisation sur la valeur ajoutée : 214 millions d'euros.

La taxe foncière à 7,58 % était l'une des plus basses parmi les départements de plus d'1 million d'habitants. A 12,58 %, elle est égale à la moyenne des taxes foncières de ces départements en 2014 : en 2016, les Yvelines restent donc parmi ces départements l'un des plus attractifs fiscalement de France. La taxe foncière augmente dans ces départements de 2,3 à 4 points pour le Val d'Oise. Dans les départements de la Grande Couronne, elle sera de 18 % pour le Val-de-Marne ; de 16,37 % dans l'Essonne ; de 17,18 % dans le Val d'Oise.

L'investissement

Si l'Etat sollicite tant notre département, c'est que sa situation est excellente, grâce à la politique de développement économique et de recettes qui y a été menée depuis plusieurs décennies. Le taux de chômage est de 7,3 % : les Yvelines sont le département le moins impacté d'Ile-de-France.

Il est donc essentiel de maintenir cette politique. Notre effort fiscal doit être réalisé au niveau de l'investissement plutôt que du fonctionnement.

Le niveau d'investissement (209 euros par habitant) est de 35 % supérieur à la moyenne des autres départements de plus d'1 million d'habitants (155 euros par habitant).

Les principales dépenses de développement sont les suivantes :

- mobilité durable : 114,5 millions d'euros, principalement pour le doublement de la RD 30 ; la déviation de la RD 307 à Saint-Nom-la-Bretèche ; la voie nouvelle Sartrouville-Montesson ; le programme triennal de voirie (7,5 millions d'euros) ; et surtout les transports (31,5 millions d'euros pour le tramway, Eole et la TGO) ;
- logements : 40 millions d'euros ;
- attractivité économique : 29 millions d'euros, dont 20 millions d'euros destinés à l'équipement numérique des collèges et 9 millions d'euros au développement numérique pour les particuliers ;
- environnement : 13,8 millions d'euros ;
- solidarité territoriale : 8,2 millions d'euros ;
- attractivité des territoires : 6,4 millions d'euros.

Les dépenses de gestion départementale sont les suivantes :

- ressources financières 70 millions d'euros, dont 21 millions d'euros pour le remboursement du capital de la dette et 40 millions d'euros qui correspondent en fait à des jeux d'écriture, avec des endettements à très courts termes remboursés dans l'année même ;
- systèmes d'information : 12 millions d'euros ;
- moyens de fonctionnement : 2 millions d'euros.

Les dépenses pour l'éducation, la culture et le sport se décomposent comme suit :

- collèges et enseignement : 51 millions d'euros ;
- culture et patrimoine 5,3 millions d'euros ;
- sport : 4,3 millions d'euros ;
- S.D.I.S. et gendarmerie : 5,5 millions d'euros, dont 2,5 millions d'euros de subventions pour le S.D.I.S., et 3 millions d'euros de travaux, principalement pour le S.D.I.S.

Les dépenses de solidarité sont de 9 millions d'euros, dont 4,1 millions d'euros pour les locaux territorialisés.

Le financement de l'investissement est marqué par une volonté de reconstituer notre capacité d'autofinancement, pour maintenir l'attractivité économique du territoire. En portant notre épargne brute à 165 millions d'euros, nous couvrons les besoins du département jusqu'en 2020, en anticipant une maîtrise croissante des dépenses de fonctionnement et le besoin d'investissement que nous devons maintenir, ce qui signifie qu'aucune hausse d'impôt n'est envisagée pour l'année suivante. Au cas, dans 3 ou 4 ans, d'une normalisation de la situation de l'Etat, il pourra même être possible de diminuer à nouveau les impôts si notre santé financière le permet.

Cette épargne nous permettra également de maintenir notre capacité de désendettement à 5 ans en 2020, ce qui est excellent. Elle est aujourd'hui de 2,5 ans. Lorsqu'elle devient supérieure à 7 ans, les capacités d'investissement commencent à être compromises. Dans le Val d'Oise, elle est de 18 ans. L'endettement des Yvelines en 2020 sera de 555 euros par habitant (780 millions d'euros), ce qui correspond à la moyenne nationale de 2015. C'est le meilleur chiffre d'Ile-de-France derrière Paris et les Hauts-de-Seine.

Que le Département poursuive son effort d'investissement est porteur d'espoirs : les investissements dans les transports, les collèges, le logement et le numérique rendent le département attractif, développe sa réussite économique et génèrent nos ressources de demain.

De nouvelles autorisations de programme seront ouvertes à hauteur de 600 millions d'euros cette année :

- travaux dans les collèges publics entre 2017 et 2020 : 190 millions d'euros ;
- projet Eole : 180 millions d'euros sur 5 ans ;
- modernisation des équipements des routes départementales : 69,2 millions d'euros ;
- programme triennal de voirie (2016-2018) : 22,5 millions d'euros pour le bloc communal, soit 7,5 millions d'euros par an ;
- renforcement des chaussées et ouvrages d'art : 12 millions d'euros

150 millions d'euros seront ainsi consacrés à l'aide contractuelle aux communes.

La décision proposée aujourd'hui a été difficile à prendre, puisqu'elle représente un effort de 125 euros par propriété assujettie à la taxe foncière en Yvelines. Notre objectif de maintenir l'attractivité du département est toutefois vertueux, notamment parce que notre politique budgétaire est transparente et sincère, ce qui n'est pas le cas de toutes les situations dont ont hérité nos départements voisins. Les difficultés actuelles se feront ressentir jusqu'en 2020 et nous prenons toutes les mesures pour y faire face. Face à l'irresponsabilité et la lâcheté de l'Etat, nous réalisons un acte budgétaire responsable.

La Commission des Finances, des Affaires européennes et générales a émis sur ce projet de budget primitif 2016 un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Merci beaucoup pour ce propos très exhaustif.

Nous étions, il y a un an, le département le mieux géré de France d'après la presse spécialisée au moment des élections départementales. Nos problèmes viennent donc de la politique de Messieurs

Hollande et Valls, qui laissent dériver le chômage, donc l'assistanat social et les coûts pour les départements, et qui mentent en disant que les collectivités sont ponctionnées pour diminuer la dette de la France, alors que celle-ci n'a jamais autant augmenté.

Les Yvelines sont le département le plus touché : 90 % de la D.G.F. nous est retiré, contre un tiers dans les autres départements. La politique socialiste est comme toujours de prime au vice et de sanction de la vertu : nos impôts et notre dette étant bas, ils en concluent que nous n'avons pas besoin de l'argent de l'Etat.

Nous devons et je vous propose de prendre quatre décisions ce matin, au-delà de notre décision budgétaire très impopulaire.

- Nous continuerons à réduire les dépenses.
- Nous ferons tout notre possible, y compris accroître les contrôles, pour maîtriser les dépenses sociales.
- Nous continuerons à investir, car il s'agit de l'avenir de nos enfants.
- Nous nous engageons à rendre aux Yvelinois l'argent que le gouvernement nous a pris.

Ainsi, avant la fin de la mandature, si notre politique économique dynamique accroît nos recettes fiscales ou si les dotations de l'Etat s'améliorent, nous abaisserons les impôts.

Ce matin, un budget de combat nous est imposé. Messieurs Hollande et Valls punissent les Yvelinois, parce qu'ils ne les aiment pas : il suffit de les entendre parler de notre capitale, Versailles.

Yves VANDEWALLE – Je voterai le budget, non pas que j'adhère à tous vos choix, mais par solidarité. Une augmentation des impôts est inéluctable, et la responsabilité en incombe très clairement au gouvernement. Toutefois, faut-il vraiment augmenter la taxe foncière de 65 %, ce qui est la hausse la plus forte des départements de la Grande Couronne, même s'il est vrai que nous sommes les plus touchés par les réductions des dotations de l'Etat ? Les Yvelinois croulent déjà sous les impôts et les impôts communaux augmenteront également. Les entreprises subiront un prélèvement supplémentaire de 35 millions d'euros, qui alourdira leurs coûts et réduira leur compétitivité. En tant qu'élus d'un territoire qui paye plus qu'il ne touche, je suis préoccupé.

Nous pensons que les dépenses peuvent encore être réduites pour limiter la hausse des impôts. Je prendrai trois exemples.

Nous envisageons une dépense de 100 millions d'euros pour le logement d'ici 2020. Or, il ne s'agit pas d'une compétence départementale et nous n'en avons plus les moyens.

Faut-il continuer également à dépenser autant (1,5 millions d'euros en un an) pour la coopération décentralisée, au moment où les subventions aux associations sont réduites ? Nous construirons pour 150 000 euros une Maison des Yvelines au Sénégal : ce n'est pas une priorité en ce moment.

En avril 2015, nous avons cessé trop facilement aux exigences d'Eiffage, qui souhaitait se désengager de l'activité de très haut débit en rachetant les deux délégations de service public au prix fort. Le département du Jura a fait un autre choix, puisqu'avant même le procès qui aura lieu prochainement, Eiffage a ramené ses prétentions de 30 à 22 millions d'euros.

Une procédure n'est faite que de choix, et certains autres choix auraient permis de réduire la hausse des impôts.

Marie-Hélène AUBERT – Je regrette que notre action en faveur des pays en développement soit encore remise en cause. Nous nous préparons à un « tsunami » migratoire si nous ne faisons rien. Jean-Marie Tétart rappelle souvent qu'il y a aujourd'hui 1,2 milliards d'habitants en Afrique et qu'ils seront 2 milliards en 2050, avec une moyenne d'âge de 15 ans au Sénégal. Au Congo, les habitants de moins de 10 ans sont 17 millions, sur 85 millions d'habitants, dont 85 % n'ont pas encore accès à l'électricité. Le devoir de tout chef de famille étant d'assurer un avenir à ses enfants, ils viendront chez nous. Or, il coûte beaucoup moins cher de contribuer à ce qu'ils restent chez eux que de financer leur venue en France. 1 euro dépensé là-bas équivaut à 7 euros dépensés ici. L'Etat ou l'Europe ont un devoir d'assistance, mais les collectivités locales également. C'est l'avis de 75 % des Français. Un sondage auprès des Yvelinois montrerait qu'ils sont également très sensibles à cette action, au vu du succès des opérations micro-dons dans le département. Ce G.I.P. I.S.I.D. de coopération internationale permet de fédérer tous les acteurs du département en matière de coopération, et donc de lever davantage de fonds européens ou du ministère des Affaires étrangères.

Philippe BRILLAULT – Un an après notre dernière élection, nous tenons aujourd'hui notre séance la plus importante : celle du budget. En l'absence d'opposition, des propositions sont possibles. Si nous avons gagné avec un seul groupe, c'est que nous avons créé une unité, au sein de laquelle des différences sont possibles. J'apprécie votre volonté, votre dynamisme, et votre capacité d'écoute. Nous avons ainsi souvent pu discuter avec votre directeur général, qui avait la charge d'organiser ce budget. Je lui reproche seulement, même s'il y a été contraint, de n'avoir pas décalé la date de ce vote du budget : le temps disponible pour modifier les chiffres et prendre des décisions était trop court. La dernière commission sur le R.S.A. notamment était très rapide.

Vous avez présenté, Monsieur le Rapporteur, des chiffres factuels, accompagnés de commentaires qui permettent de bien les comprendre. Comme je l'ai dit à notre président de groupe, Karl Olive, nous devons reconnaître que le gouvernement nous retire 40 millions d'euros de DGF et 8 millions d'euros de subventions du R.S.A. Toutefois, la proposition de fiscalité à +66 % en taux (à +69 % en effet produit) génère une recette de 130 millions d'euros. Les 90 millions d'euros d'écart permettent un autofinancement supplémentaire de 50 millions d'euros par rapport à 2015 (71 millions d'euros en 2016, contre 20 millions d'euros en 2015). L'investissement sera également financé par un emprunt de 40 millions d'euros sur 5 ans, soit 200 millions d'euros au terme du mandat pour relancer l'économie. Le budget présente également, alors que les taux sont bas, une augmentation des frais financiers sur l'incidence de la dette de l'année dernière : les intérêts des 40 millions d'euros que nous lèverons apparaîtront de même sur le budget de l'année prochaine, avec l'augmentation du capital de la dette que nous remboursions chaque année. Car, pour couper court aux réponses que m'a faite hier Olivier Lebrun, notre autofinancement est extrêmement bas et déficitaire, mais seulement si l'autofinancement ne finance pas la dette en capital que nous devons.

Je souhaiterais que le programme pluriannuel d'investissement fasse l'objet d'une délibération spécifique. L'appel à fiscalité présenté sert en tout cas aussi à le provisionner, et non seulement à compenser les baisses des dotations de l'Etat. Lorsqu'on doit amputer une jambe, on commence par envisager de couper à la cheville : vous proposez de tout couper d'un coup.

Vous parlez d'un impact de 125 euros par propriétaire. Pour les jeunes qui se sont lancés dans des investissements, cela peut être un choc, car les valeurs locatives, dans le bassin de Versailles, au

Chesnay, à La Celle-Saint-Cloud, etc., sont plus basses que dans des Villes Nouvelles. Nous aurions donc pu effectuer cette hausse d'impôts en deux temps.

Les charges de fonctionnement sont globalement maîtrisées. Ce budget porte donc bien l'accent sur les investissements. Autant de tablettes numériques sont-elles nécessaires dans les collèges dès 2016 ? Eole et la T.G.O. se feront-ils ? Ces investissements n'étaient pas nécessaires en 2016. En revanche, la suppression des 5 euros par enfant par jour pour nos crèches ne sera probablement pas compensée par la C.A.F. Ces 8 millions d'euros auraient donc été pris sur l'autofinancement.

Je propose donc l'amendement suivant sur la délibération du vote du budget, à faire voter avant le budget :

« Le financement d'aide à la petite enfance, seule aide à la politique familiale dans le budget du département, a été supprimé par vote de l'assemblée le vendredi 18 décembre. Cette suppression avait été motivée par la suppléance de la C.A.F. au Département. Il s'est avéré au décours de ce vote que la grande majorité des villes n'aurait pas de compensation de la C.A.F. Ce sont donc pour les communes des recettes importantes en moins sur la politique de la famille. *L'amendement propose donc de réinscrire les sommes identiques à 2015 dans le budget 2016 et de trouver l'équilibre de la recette dans une diminution du prélèvement de la section fonctionnement à la section investissement dans le budget proposé en 2016* ».

Enfin, le compte administratif n'est pas repris dans ce budget : 2015 se terminera en janvier avec les opérations d'ordre, ce qui donnera certainement lieu à un report créditeur qui aurait pu atténuer la fiscalité.

Monsieur le Président, vous avez ma confiance, et je continuerai à être ainsi honnête avec vous, ce que je sais que vous appréciez.

Olivier LEBRUN – Monsieur le Président. Vous nous demandez de voter un budget tel que les Yvelines n'en aurons jamais connu. Mais ce qu'il contient n'est pas une surprise pour moi car depuis au moins deux ans j'avais déjà prévenu que nous risquons un jour d'avoir à déclarer notre Conseil départemental en liquidation judiciaire du fait de mesures gouvernementales qui nous pénalisent comme aucun autre département en France.

Je préfère assumer nos décisions de ce matin plutôt que voir le Préfet prendre la main sur notre gestion comme cela se fait habituellement dans le cas de collectivité « en faillite ». Personne dans cette enceinte, ni même à l'extérieur, ne peut ignorer que les départements se retrouvent dans de grandes difficultés financières. L'assemblée des Départements de France en a recensé une dizaine et prévoit qu'un tiers seront concernées en 2017.

Si le Préfet devait se substituer à nous, que ferait-il ?

Il commencerait par supprimer toutes les dépenses qui ne correspondent pas à nos compétences obligatoires, à commencer par toutes les aides directes aux communes, tant en fonctionnement qu'en investissement. Et après, comme cela ne suffirait pas, il augmenterait les impôts !

En proposant ce budget ce matin, nous prenons des mesures difficiles car impopulaires, mais qui permettront encore de soutenir le développement de notre département (transports, éducation, développement économique, logements, culture...) au profit des Yvelinois.

Pensez-vous que nous sommes fiers d'augmenter les impôts locaux ? Certainement pas ! D'autant que cette solution ne fait pas partie de notre culture, contrairement à d'autres décideurs politiques qui ne sont pas de notre tendance...

Croyez-le, si nous imposons cet effort aux Yvelinois, c'est que nous n'avons pas d'autres choix, ou en tout cas, pas d'autres choix dont les effets financiers seraient à la hauteur des mesures imposées par le gouvernement. En nous pénalisant autant, le gouvernement nous dit clairement : « *vous êtes riches et sous fiscalisés. Donc vous pouvez recourir à l'impôt pour équilibrer votre budget* ». C'est tout bonnement insupportable à entendre car il semble que ce gouvernement cherche, selon notre sacro-saint principe d'égalité, à faire en sorte que les impôts locaux soient à peu près tous les mêmes pour tous les Français, réduisant ainsi les collectivités locales à de simples succursales étatiques.

Le plan d'économies que nous mettons en œuvre (près de 25M d'euros), nous permet de limiter la hausse des impôts qui, sans ces mesures, aurait dû être de 100%. Nous ne pouvons que regretter que ces économies se fassent sur des dispositifs que nous avons mis en œuvre il y a de nombreuses années et qui apportaient de nombreux financements aux communes.

Je déplore par ailleurs une chose : nos habitants sont lourdement pénalisés par des mesures de l'Etat qui se répercutent en cascade vers eux. On prend dans leurs poches, c'est le principe de l'impôt, mais pour quoi faire ? Pour le gouvernement, il s'agit de réduire ses déficits sans avoir à faire le moindre effort sur ses propres dépenses. Mais il s'agit aussi de nous prendre de l'argent, via les fonds de péréquation, pour les redistribuer à d'autres départements. C'est la double peine ! Mais depuis le temps que ces péréquations existent, pensez-vous que ces territoires, dits défavorisés, ont vu leur situation ou celle de leurs habitants s'améliorer ? Pas du tout ! On a même vu le gouvernement décider récemment de débloquer en urgence plusieurs dizaines de millions d'euros à destination des départements en difficulté, à commencer par...la Seine-Saint-Denis ! Toutes ses décisions se font à la petite semaine, sans aucune vue d'ensemble et sans aucune anticipation des conséquences dramatiques sur l'investissement et sur l'emploi dans notre pays.

Je terminerai en précisant qu'à titre personnel, et en tant qu'élu, je préfère une augmentation des taxes foncières plutôt que de la taxe d'habitation. Pourquoi ? Parce que, grâce à notre détermination, nous pourrions continuer à accroître l'attractivité de notre département, ce qui permettra à chaque propriétaire yvelinois de conserver un patrimoine immobilier dont la valeur ne se dépréciera pas. Cela contribuera à compenser largement l'augmentation moyenne de la taxe foncière par foyer fiscal que nous avons évaluée à 120 € par an, augmentation que je comparerai au doublement des prix de l'immobilier sur notre département depuis 10 ans.

Marie-Célie GUILLAUME – Ce n'est jamais de gaieté de cœur, en effet, qu'une assemblée de droite vote une augmentation d'impôts, d'autant plus lorsque sa tradition est d'une grande modération fiscale. Alors que ce gouvernement entraîne le déclin de notre économie et l'augmentation des prestations sociales, il continue à renvoyer la responsabilité de la dette aux collectivités locales. La sanction dont nous sommes victimes pour notre qualité de gestion est dans ce contexte particulièrement amère.

Maintenir l'effort d'investissement et diminuer les dépenses de fonctionnement, avec le développement de la culture de l'évaluation des politiques publiques, sont des décisions responsables. Je préfère qu'une telle décision soit brutale mais ne soit prise qu'une fois, car nous pourrions ainsi dégager des marges de manœuvre politiques.

Votre volonté, Monsieur le Président, de rapprochement avec la Région et avec le Département des Hauts-de-Seine prend tout son sens dans ce contexte budgétaire contraint.

Je salue la responsabilité et l'esprit de cohésion de tous les élus de cette Assemblée. Les maires notamment vont devoir assumer ces décisions devant les habitants.

Sonia BRAU – Je reste surprise que ces débats aient lieu maintenant. Ces baisses de dotation de l'Etat avaient été annoncées et publiées. Un rapport parlementaire resté secret, en dépit de toute démocratie, mettait en évidence la catastrophe qu'elles engendreraient sur nos territoires. La presse devrait faire connaître aux citoyens le contenu de ce rapport.

Karl OLIVE – La culture de notre mouvement n'est certes pas d'augmenter les impôts. Cependant, nous aurions pu nous contenter de compenser « l'impôt Hollande ». Nous avons choisi d'aller plus loin, en investissant dans Eole, les collèges, les équipements routiers ou le numérique (qui ne fait pas partie de nos compétences obligatoires). En effet, la création de richesse est indispensable à notre pays, comme à l'attractivité de notre territoire. Le développement d'Eole, notamment, est une excellente nouvelle.

Par ailleurs, 25 millions d'euros d'économies réalisées en dépenses de fonctionnement sur une année, ce n'est pas rien. « L'impôt Hollande » se retrouve également dans les villes. On ne mesure pas à quel point il impactera le quotidien de nos administrés. A Poissy, il représentera 22 points de fiscalité supplémentaires entre 2014 et 2020.

Les baisses de dotation ont certes été décidées par un gouvernement de droite, mais pas avec une telle brutalité. Nous nous sommes rassemblés le 19 septembre dernier dans certaines communes et ici devant la Préfecture. J'invite les maires et les élus du Département et de la Région à faire de même lors du prochain congrès des maires, car les problèmes ne font que commencer.

Laurent BROSSE – Le vote de ce budget est en effet un crève-cœur. C'est néanmoins l'occasion d'expliquer l'extrême gravité de la situation actuelle des collectivités territoriales. Ces baisses de dotation successives imposées par le gouvernement sont des impôts qui ne portent pas leur nom, alors même qu'il vote année après année des budgets déficitaires. Au contraire du gouvernement, nous assumons nos responsabilités, et c'est la raison pour laquelle je voterai en faveur de ce budget.

Claire CHAGNAUD-FORAIN – Le rapport qu'évoquait Sonia Brau concernait en effet le bloc communal et les E.P.C.I. Le maire de Versailles en était un des rapporteurs. Nos administrés ne voient cependant que la charge fiscale globale. Je voterai ce budget, dont j'admets qu'il est responsable, mais je m'abstiendrai sur le taux, dont l'augmentation est vraiment violente. Nous irons sur le terrain expliquer ce budget, mais nous devons montrer notre compréhension à l'égard des citoyens et des entreprises.

Pierre FOND – Je souhaiterais que nous puissions voter. Les malheurs du temps sont maintenant bien connus. Lorsque les départements ne parviendront plus à payer le R.S.A., le débat policé que nous avons aujourd'hui sera remplacé par des bagarres dans la rue.

Olivier DE LA FAIRE – Je salue une action courageuse et responsable. Nous devons souligner auprès des Yvelinois nos engagements à diminuer les impôts lorsque les finances seront meilleures ; à continuer à investir et à maîtriser l'évolution de nos dépenses.

M. LE PRESIDENT – Je remercie l'ensemble des orateurs qui ont apporté leur soutien à ce budget, qui est bien un budget de combat auquel nous sommes contraints.

Je rappelle à Yves Vandewalle que les réfugiés politiques, Irakiens ou Mauritaniens, sont tributaires du R.S.A. Ne pas investir, c'est aussi ne pas essayer d'enrayer la hausse de nos prestations sociales.

70 communes yvelinoises sont proches de la carence en matière de logements. A travers le projet Priority, elles seront prioritaires. C'est là notre rôle historique de protecteur des collectivités territoriales.

Nos divergences sur le numérique sont récurrentes et je n'y reviendrai pas.

Je dis à Philippe Brillault que l'autofinancement des Yvelines est maintenant négatif. C'est pourquoi nous reversons l'excédent du fonctionnement à l'investissement. Si des excédents en matière d'investissement se présentaient, la variable d'ajustement serait la dette, qui continue d'augmenter même dans un budget aussi rigoureux.

Enfin, je remercie Claire Chagnaud-Forain de voter le budget. Simplement, voter les recettes, c'est voter les taux.

Vote de l'amendement déposé par Philippe BRILLAULT

L'amendement est rejeté à la majorité des voix, avec quatre voix pour : Philippe Brillault, Sylvie D'Estève, Claire Chagnaud-Forain et Janick Géhin et une abstention de vote : Laurent Brosse.

Vote du projet de budget primitif 2016

La délibération 1-5230 est adoptée à la majorité des voix, avec deux abstentions de vote : Sylvie D'Estève et Philippe Brillault.

Vote du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2016

La délibération 1-5232 est adoptée à la majorité des voix, avec deux voix contre : Sylvie D'Estève et Philippe Brillault, et une abstention de vote : Claire Chagnaud-Forain.

Programme départemental d'insertion 2016/2017. Programme territorial d'insertion 2016/2017. Convention de partenariat Agence d'insertion des Yvelines

Catherine ARENOU, *rapporteur* – Dans le but de diminuer le nombre de bénéficiaires du R.S.A. en leur faisant trouver un emploi, l'agence Activity, groupe G.I.P, a été créée fin 2014. Elle vous propose aujourd'hui son programme départemental d'insertion 2016-2017, accompagné du **pacte** territorial d'insertion. Je vous demanderai donc de changer le titre de cette délibération.

Le premier volet de ce programme départemental d'insertion consiste à mieux accompagner les bénéficiaires du R.S.A., avec trois objectifs :

- organiser les parcours vers l'emploi, par une optimisation du procès et une meilleure prise en charge du public R.S.A.

- mieux connaître les bénéficiaires du R.S.A., pour leur proposer des activités correspondant vraiment à leurs profils socio-professionnels, mais aussi pour trier les R.S.A. obtenus sur positionnement avant réception des documents officiels ;
- lever les freins liés aux bénéficiaires pour le retour à l'emploi.

A la fin de ce premier trimestre 2016, des actions phares seront mises en place.

Neuf équipes départementales spécialisées dans l'accueil, l'instruction et l'orientation des bénéficiaires du R.S.A. seront déployées sur le territoire.

De nouveaux conventionnements commencent déjà à porter leurs fruits :

- un conventionnement avec Pôle Emploi dans le cadre d'un accompagnement global renforcé de 3 000 bénéficiaires du R.S.A. ;
- un accompagnement avec la C.A.F. pour 3 000 foyers dits « R.S.A. socle » ;
- des plateformes de préparation à l'emploi territorialisées, qui devront permettre l'acquisition de savoirs de base, la découverte des métiers en tension et l'accès à la qualification professionnelle.

Le deuxième volet consiste à développer l'offre d'insertion professionnelle par l'activité économique (I.A.E.) gérée par l'Etat, et que nous continuerons à encourager, sur des supports d'activité tels que l'entretien des espaces verts et l'introduction d'espaces naturels sensibles ; la suppléance des agents techniques ; l'accueil et la sécurisation des lieux départementaux. Le département s'engage également par le biais d'un nouveau schéma des achats socialement responsables. Dans le cadre d'une approche « filière par métier », le département vise à développer une nouvelle stratégie avec ses partenaires de l'emploi et de la formation pour faire coïncider offre et demande d'emploi dans les Yvelines.

Le troisième volet du programme départemental consiste à s'appuyer sur la dynamique territoriale. Les territoires d'action sociale, dorénavant dotés d'équipes d'insertion, proposeront des pactes territoriaux d'insertion, dans le but de répondre aux besoins précis d'insertion de nos différents territoires.

L'agence Activity incarnera le pacte territorial, qui mettra en œuvre ce programme départemental d'insertion. C'est pourquoi le rapport propose également l'adoption d'une convention ainsi que l'attribution d'une dotation de 6 millions d'euros (200 000 euros d'investissement et 5,8 millions d'euros de fonctionnement). Nous irons chercher les moyens de l'Europe par le biais du FSE. La part de l'Etat est très réduite dans ce domaine.

Ce dossier a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

Philippe BRILLAULT – La création de cette agence et la simplification d'une gestion en direct, à votre initiative et celle du Directeur général des services du Département, est une excellente idée. Je salue le responsable de cette agence, que nous avons rencontré à une commission.

La délibération 4-5234 est adoptée à l'unanimité.

Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département des Yvelines et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Il s'agit d'établir une convention pluriannuelle avec le S.D.I.S. sur la période 2016-2018, afin de contractualiser des synergies possibles en matière d'économies de fonctionnement, par la mise en commun essentiellement de fonctions support, ce qui garantit l'indépendance du S.D.I.S. dans ses fonctions d'intervention. Cette contractualisation reposera sur cinq principes :

- l'autonomie du S.D.I.S. en matière d'intervention ;
- fixer chaque année la contribution d'investissement et de fonctionnement (elle est fixée cette année à 2 millions d'euros pour l'investissement et 66,943 millions d'euros pour le fonctionnement) ;
- la mise en place d'une collégialité dans la gouvernance des fonctions support, dans le but de mieux maîtriser les dépenses ;
- une contractualisation favorisant la coopération entre S.D.I.S. de différents départements pour optimiser les dépenses au travers de groupements d'achats pour les marchés publics, les systèmes d'information, la gestion patrimoniale et les produits pharmaceutiques ;
- l'engagement commun d'optimiser la masse salariale et de pérenniser le développement du partenariat.

Les membres de la Commission des Finances, des Affaires européennes ont émis à l'unanimité un avis favorable sur ces propositions.

La délibération 1-5238 est adoptée à l'unanimité.

Renforcement des routes départementales. Programme 2016

Elisabeth GUYARD, suppléant Jean-Michel FOURGOUS, *rapporteur* – A partir d'une autorisation de programmation votée de 13 millions d'euros, 9,195 millions d'euros de travaux ont été réalisés en 2015.

Deux opérations ont été abandonnées en 2015 : à Rambouillet, du fait du report des travaux ; et concernant un mur à Jouars-Pontchartrain, en raison de difficultés judiciaires.

En raison de changements techniques, il vous est proposé d'approuver la réévaluation d'une opération commencée en 2012, de 30 000 euros à 120 000 euros.

Le programme de renforcement des chaussées sur 2016 vous est également proposé, pour un budget primitif de 12 millions d'euros, comprenant des travaux sur chaussée représentant 48 kilomètres de route départementale pour 11,43 millions d'euros et des travaux sur ouvrage pour 570 000 euros.

Toutes les opérations sont inscrites dans les Annexes 2 et 3 du projet de délibération.

Il vous est en outre proposé de prendre acte des travaux pour la période 2017-2019. Trois appels d'offres et deux M.A.P.A. ont été ouverts. Les marchés ne seront signés qu'après délibération de notre assemblée.

Sur ce dossier la Commission des Travaux, des Infrastructures et des Grands projets innovants a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales un avis conforme.

La délibération 2-5192 est adoptée à l'unanimité.

Contribution 2016 aux charges de fonctionnement matériel et dépenses de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat

Cécilie DUMOULIN, *rapporteur* – Il s'agit de fixer les montants de participation du Département au fonctionnement des externats de nos 23 collèges privés.

Conformément à la loi et en concertation avec les directions diocésaines de l'enseignement catholique, les coûts de gestion matérielle dans le public ont été pris en compte dans le calcul du fonctionnement matériel, avec déduction des dépenses d'entretien des demi-pensions et des logements de fonction. Ce forfait est calculé sur la base d'une contribution forfaitaire par élève et par an. Il s'établit pour l'année 2016, à 255,96 euros par élève, soit, pour 14 512 élèves dans le privé, une somme totale de 3 714 491 euros.

Une régularisation doit être effectuée au titre de 2015 concernant l'Institut de Montigny-le-Bretonneux. La délibération mentionne que cet établissement a ouvert ses portes à la rentrée de 2015 : c'est une erreur. En fait, en septembre 2015, ce collège a été reconnu par l'Etat et le Département a été mis sous contrat d'association. Seul le niveau sixième a été validé. Conformément à la loi, je vous propose d'affecter, pour le fonctionnement matériel à effet rétroactif, la somme de 2 118 euros pour les 26 élèves de sixième au titre du trimestre de septembre à décembre 2015.

La deuxième partie concerne les contributions aux dépenses des personnels non enseignants (techniques) afférant à l'externat. Le calcul est basé sur le coût des A.T.C. dans le public. Pour l'année 2016, le forfait s'élève à 245,53 euros par élève et par an, ce qui représente un montant total de 3 563 132 euros.

Ce dossier a reçu un avis favorable unanime de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

Michel LAUGIER – Je suis d'accord sur l'intégralité de la délibération, sauf sur le point concernant l'Institut de Montigny-le-Bretonneux, à propos duquel je ne participerai pas au vote.

La délibération 3-5227 est adoptée à l'unanimité hors le point concernant l'Institut de Montigny-le-Bretonneux : non-participation au vote de Michel Laugier.

Règlement départemental d'aides sociales : modifications de certaines rubriques des titres I, II et III

Marie-Hélène AUBERT, *rapporteur* – Cette délibération vise à actualiser certains dispositifs du règlement d'aide sociale, afin de maîtriser nos dépenses tout en gardant à l'esprit la justice sociale, l'équité et le soutien aux familles en difficulté qui sont le cœur de notre mission.

Je vous propose les rationalisations suivantes.

Dans le chapitre I de notre règlement, pour les populations en difficulté :

- soumettre l'aide au fonctionnement du permis de conduire, votée en 2008, à un barème du type du quotient familial défini dans une nouvelle annexe ;
- supprimer l'aide au permis de conduire dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes, qui était d'un montant forfaitaire de 650 euros ;
- intégrer au règlement d'aide sociale la bourse, prévue par une délibération de 2009, pour l'obtention d'une mention Très bien au bac et la poursuite d'études supérieures, en fixant son montant à 500 euros (contre 2 000 euros auparavant pour les personnes non imposables) : ce dispositif devrait permettre une économie de 90 000 euros ;
- privilégier l'aide alimentaire au public en difficulté sous forme de chèques service plutôt que de bons de secours ;
- intégrer dans le règlement d'aide sociale le dispositif d'aide aux jeunes apprentis yvelinois en alternance et de lui appliquer le barème de quotient familiale de l'Annexe 17 : cette aide qui était forfaitaire à 150 euros deviendra ainsi modulable de 150 à 500 euros.

Dans le chapitre II de notre règlement d'aide sociale :

- modifier le mode de calcul (qui datait de 1999) de la part des obligés alimentaires pour les personnes âgées hébergées au titre de l'aide social, en supprimant son indexation au S.M.I.C. et en figeant le barème à son niveau de 2015, afin de conserver la maîtrise de nos dépenses ;
- modifier le mode de calcul de l'aide sociale aux repas en le figeant également au montant de 2015 par souci d'équité, puisqu'elle touche très peu de bénéficiaires ;
- revaloriser une seule fois dans l'année, le 1^{er} janvier, les tarifs de remboursement des heures d'aide ménagère au titre de l'A.P.A. ou de l'aide sociale, en appliquant le dernier taux connu de la C.N.A.V. sans rétroactivité ;
- ne plus indexer nos tarifs de remboursement des services prestataires sur ceux de la C.N.A.V. et les fixer en toute indépendance afin de maîtriser nos dépenses ;

- revaloriser, de 30 centimes par heure à 1 euro par heure, la participation des bénéficiaires de l'aide ménagère au titre de l'aide sociale : cette aide datait de 30 ans et la nouvelle participation proposée, qui reste inférieure de moitié à ce que réclame la C.N.A.V. à ses bénéficiaires, permettrait une économie de près de 400 000 euros ;
- supprimer le dispositif qui permettait, au titre des aides facultatives, de subventionner 50 % de l'allocation à l'énergie et aux abonnements téléphoniques proposée par les communes, ce qui permettra une économie de 521 000 euros.

Sur ces propositions de modification du règlement départemental d'aides sociales la Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales un avis conforme.

La délibération 4-5206 est adoptée à l'unanimité.

Contrat d'objectifs et de moyens n°5 avec l'Association Gérontologique des Yvelines (A.G.Y.)

Marie-Hélène AUBERT, *rapporteur* – Il s'agit de renouveler le contrat d'objectifs et de moyens que nous passons depuis l'an 2000 avec l'association gérontologique des Yvelines, dans le but de lutter contre la maltraitance. Ce contrat prévoyait des actions de sensibilisation à destination des professionnels et du grand public ; un soutien aux professionnels ; et la prise en charge d'un suivi des signalements. Il est proposé de renouveler ce contrat au même montant qu'en 2015, avec cependant des objectifs plus conséquents, notamment en direction des personnes handicapées et dans la prise en charge des signalements réalisés.

Sur ce dossier la Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales un avis conforme.

La délibération 4-5205 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Nous nous retrouvons en séance plénière le 5 février, pour voter, simultanément avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, la création de l'établissement public de coopération interdépartementale avec le département des Hauts-de-Seine. Différentes délibérations afférentes à ce rapprochement, notamment en matière d'aménagement, auront également à être votées à cette occasion.

Mes chers collègues, je vous souhaite une bonne fin de journée et un bon week-end.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 50.

Prochaine séance : jeudi 5 février 2016 à 9 heures 30.

Le Secrétaire :

Laurent BROSSE

Le Président :

Pierre BEDIER

ANNEXES

Liste des avenants notifiés

Conseil départemental du 22 janvier 2016
LISTE DES AVENANTS NOTIFIES
(du 6 décembre au 10 janvier 2016)

N° de marché Contractant	Objet du marché	Objet de l'avenant	Date d'effet de l'avenant	Montant HT de l'avenant	Montant du marché			% de variation (sur le montant initial)
					Montant initial HT	Montant HT avant le présent avenant	Nouveau montant HT	
2011-25 Agena: TER	Maîtrise d'œuvre du parc paysager et récréatif à Carrières-sous-Poissy	Réalisation d'un prestation complémentaire par le sous-traitant ECOSPHERE	14/12/2015	1 625,00	855 750,00	1 030 050,00	1 031 675,00 €	20,56%
2015-10 TAQUET	ACHERES Collège Jean Lurgat Travaux de réfection du système de sécurité incendie, des courants forts et faibles, de réfection complète de la chaufferie et de réfection de parking Lot n° 1 - Système de Sécurité Incendie - Electricité forts et courants faibles	Avenant n°2	21/12/2015	5 041,00	274 534,50	280 482,50	285 523,50 €	4,00%
2015-11 COFELY SERVICES	ACHERES Collège Jean Lurgat Travaux de réfection du système de sécurité incendie, des courants forts et faibles, de réfection complète de la chaufferie et de réfection de parking Lot n°2 - Chauffage	Avenant n°1	09/12/2015	5 711,65	122 646,60	122 646,60	128 358,25 €	4,66%
2014-498 MESNIL ISOL	MANTES LA VILLE Collège La Vaucoeurs Travaux de création d'un local vestiaire avec sanitaire et rangements sportifs, de rehausse des dôtures et de rénovation de la chaufferie Lot n° 1 - Gros œuvre, second œuvre	Avenant n°1	09/12/2015	-19 812,60	118 074,60	118 074,60	98 262,00 €	-16,78%
2014-311 SANICLIMA	BUC Lycée Franco-Allemand Travaux de remplacement d'équipements techniques : chaudières et installations électriques Lot unique - chauffage, ventilation	Avenant n°1	09/12/2015	4 593,00	303 655,57	303 655,57	308 248,57 €	1,51%

2015-43 PCV CONFORT	CONFLANS STE HONORINE Collège Le Bois d'Aulne Travaux de restructuration partielle de la laverie et des sanitaires de la demi-pension Lot n° 3 - Chauffage, ventilation, plomberie	Avenant n°1	10/12/2015	762,47	13 240,88	13 240,88	14 003,35 €	5,76%
2014-601 EPSILON BAT	HOUILLES Collège Lamartine Travaux de remplacement de la chaufferie et du réseau de distribution de chauffage en sous-sol accessibilité tout type de handicap y compris création d'un ascenseur et réfection des réseaux forts et faibles Lot n°3 - Chauffage	Avenant n°1	28/12/2015	7 812,14	292 281,90	292 281,90	300 094,04 €	2,67%
2014-612 DUCRE	SARTROUVILLE Collège Romain Rolland Travaux de réfection de la chaufferie, d'amélioration de la ventilation des vides-sanitaires et de réfection des réseaux en vides-sanitaires du bâtiment logements de fonction Lot n° 2 - Chauffage	Avenant n°2	11/12/2015	11 632,46	145 456,61	149 138,04	160 770,50 €	10,53%
2015-75 SCIE	CHANTELOUP LES VIGNES Collège Magélan Travaux de réfection des réseaux faibles et du système de sécurité incendie Lot unique - Electricité	Avenant n°1	17/12/2015	1 651,33	187 333,53	187 333,53	188 984,86 €	0,88%
2012-34 AP ARCHITECTURE IPH	BREVAL Collège Les Nénuphars Réhabilitation du collège Marché de maîtrise d'œuvre avec Ordonnancement, Pilotage et Coordination	Avenant n°3	17/12/2015	0,00	607 922,86	626 922,86	626 922,86 €	3,13%
2014-593 ARZEL	MANTES LA JOLIE Collège Louis Pasteur Travaux de réfection de la chaufferie et des réseaux faibles, de restructuration partielle de locaux et de mise en conformité accessibilité Lot n° 2 - Menuiserie extérieure, métallerie	Avenant n°1	24/12/2015	7 126,26	154 561,54	154 561,54	161 687,80 €	4,61%
2014-537 France ETANCHEITE	MANTES LA JOLIE Collège Gassiorum Travaux de réfection des venelles, de carrelage et façades, mise en conformité de l'accessibilité, de l'ascenseur, de la sécurité incendie et de la sécurité toiture Lot n° 2 - Etanchéité, mise en sécurité, menuiseries extérieures serrurerie	Avenant n°1	24/12/2015	2 350,44	173 839,70	173 839,70	176 190,14 €	1,35%
2014-602 GED GODEFROY	HOUILLES Collège Lamartine Travaux de remplacement de la chaufferie et du réseau de distribution du chauffage en sous-sol, accessibilité tout type de handicap y compris création d'un ascenseur, réfection des réseaux forts et faibles Lot n° 4 - Electricité	Avenant n°1	16/12/2015	7 632,00	66 542,00	66 542,00	74 174,00 €	11,47%

2014-602 AGE GODEFROY	HOUILLES Collège Lamartine Travaux de remplacement de la chaufferie et du réseau de distribution du chauffage en sous-sol, accessibilité tout type de handicap y compris création d'un ascenseur, réfection des courants forts et faibles Lot n° 4 - Electricité	Avenant n°2	16/12/2015	1 776,33	66 542,00	74 174,00	75 950,33 €	14,14%
2014-599 SOTRAMIANTE	HOUILLES Collège Lamartine Travaux de remplacement de la chaufferie et du réseau de distribution du chauffage en sous-sol, accessibilité tout type de handicap y compris création d'un ascenseur, réfection des courants forts et faibles Lot n° 1 - Désamiantage	Avenant n°1	16/12/2015	4 600,00	49 990,00	49 990,00	54 590,00 €	9,20%
2010-551 EGSC	MERE Construction d'un centre d'incendie et de secours - Construction d'une subdivision et d'un centre d'exploitation routier Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	Avenant n°3	16/12/2015	5 883,50	57 769,00	76 527,50	82 411,00 €	42,66%
2010-633 DEPRESLE 04/10/2010	MERE Construction d'un centre d'incendie et de secours - Construction d'une subdivision et d'un centre d'exploitation routier Mission de maîtrise d'œuvre	Avenant n°6	16/12/2015	26 370,00	704 934,09	820 893,29	847 263,29 €	20,19%
2008-491 INGEGRAM	SAINT GERMAIN EN LAYE Mission de programmation pour le Lycée International	Avenant n°2	08/01/2016	0,00	33 780,00	33 780,00	33 780,00 €	0,00%
2010-533 FLETCHER	MERE Construction d'un centre d'incendie et de secours - Construction d'une subdivision et d'un centre d'exploitation routier Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	Avenant n°2	07/01/2016	722,00	7 562,00	9 899,00	10 621,00 €	40,45%

Liste des marchés notifiés

**Communication des marchés notifiés entre le 6 décembre 2015 et le 10 janvier 2016
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil départemental
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Politique : A03 Mobilité durable

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-111	Fourniture de pneumatiques, d'équipements connexes et services associés pour les véhicules et engins	01/01/2016	Oui 3	sans mini	80 000,00	AYME ET FILS
2015-252	Fourniture, pose, maintenance occasionnelle de signalisation lumineuse de type FLU/FLR/SLE et d'équipements connexes, de topomètres et leurs accessoires, pour les véhicules et engins	01/01/2016	Oui 3	sans mini	71 000,00	GSF SIGNALTECH
2015-47	Fourniture de pièces détachées et accessoires pour poids lourds, véhicules utilitaires Lot n° 1 : Poids Lourds et véhicules utilitaires de marque RENAULT	01/01/2016	Oui 3	sans mini	140 000,00	CHAPELIER
2015-48	Fourniture de pièces détachées et accessoires pour poids lourds, véhicules utilitaires Lot n° 2 : Poids Lourds de marque IVECO et véhicules utilitaires de marque FIAT	01/01/2016	Oui 3	sans mini	170 000,00	IVECO NORD TRAPPES

Politique : A04 Environnement						
Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-268	Effacement du barrage de l'étang départemental d'Abbécourt, la restauration de la continuité écologique et la mise en valeur du site	29/12/15	non	sans mini	sans maxi	HYDROSPHERE SARL
2015-340	Fourniture et pose d'équipements pastoraux sur les espaces naturels départementaux	09/01/16	non	sans mini	sans maxi	ENVIRONNEMENT FORET SARL
2016-0003	Formation au fleurissement durable villes et villages fleuris	06/01/2016	non		5 000,00	TECOMAH
Politique : A07 Rayonnement local						
Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-310	Carte de vœux 2016	03/11/2015	Non		5 500,00	E-MEDIA
2015-342	Plaquette et VVF 2015	30/11/2015	Non		5 000,00	LAME DE FOND COMMUNICATION ET PACKAGING SA
2015-312	Création visuel générique Département des Yvelines	24/11/2015	Non		18 000,00	LAME DE FOND COMMUNICATION ET PACKAGING SA
2015-381	Achat d'IBANR	24/12/2015	Non		20 950,00	DJTAL MEDIA
2015-378	Commande de boissons alcoolées	17/12/2015	Non		5 809,11	CRGE

Politique : B04 Familles en difficulté						
Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-263	Prestations d'interprétiariats et de traductions écrites	17/12/2015	Oui 3	0,00	200 000,00	ISM INTERPRETIARIAT
Politique : C03 Collège et enseignement						
Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-186	COIGNIERES - Collège La Mare aux Saules - Réfection partielle des réseaux de chauffage - MOE	03/11/2015	Non		9 010,80	CONCEPT NF
2015-145	VILLEPREUX - Collège BLUM - Sanitaires, chaufferie MOE	08/12/2015	Non		42 036,00	SITAS
2015-291	VELIZY VILLACOUBLAY - Collège Maryse Bastié - Restructuration sanitaires - remplacement portes CF - MOE	03/12/2015	Non		15 210,00	SIMONNEAU
2015-235	RAMBOUILLET - Collège de Vivonne Courants faibles - Lot électricité	17/12/2015	non		74 614,32	GED

Politique : C05 Culture et patrimoine						
Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2014-183	Restauration du tableau Adoration des bergers à l'église Saint-Vigor de Marly-Le-Roi	10/11/2015	Non		6 050,00	BIGOLET ANGELIQUE RESTAURATION DE PEINTURES
2015-190	Réaménagement du conditionnement d'un ensemble décoratif composé de trois peintures de P. E. Ranson	12/11/2015	Non		9 900,00	GRAINDORGE LAMOUR JONATHAN
2015-193	Mesures conservatoires pour un ensemble de 21 oeuvres d'art graphique du musée Maurice Denis	06/11/2015	Non		4 800,00	PLISSON GAELE
2015-173	Prestations archivistiques : récolement et conditionnement d'archives (1er marché 2015) 1ère étape de récolement et de conditionnement d'arrière de documents d'archives provenant de fonds privés et publics	03/11/2015	Non		57 825,00	PRO ARCHIVES SYSTEMES
2015-281	Prestations archivistiques : récolement et conditionnement d'archives (2ème marché 2015) Versement 2560W, 2561W, 2514W et fonds 170J	03/11/2015	Non		27 742,50	STUDIA CONSEIL PARIS
2015-219	Plateforme professionnelle collaborative destinée aux acteurs du livre et de la lecture	16/12/2015	Oui 1	sans mini	35 000,00	JAMESPOT

Politique : D02 Système d'information

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2016-0010	Fournitures de switches pour collèges	17/01/2016	non		4 308,00	FRAMIP
2016-0002	Prestation d'accompagnement migration XEN App7,6 et transfert de compétence	06/01/2016	non		6 450,00	INSIA

Politique : D03 Moyens de fonctionnement						
Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-241	Versailles domaine Mme Elisabeth fourniture et la mise en place d'un dispositif d'arrosage - Lot 1 Aménagement de tablettes de culture automatique de l'orangerie	14/12/2015	Non		8 443,00	LARBALETIER
2015-201	Fourniture de matériel électrique et d'éclairage	20/12/2015	Oui 3	40 000,00	sans maxi	NOLLET ET FILS
2015-303	Marché d'entretien et de maintenance des systèmes de panneaux photovoltaïques du Département 78	31/12/2015	Oui 3	0,00	15 000,00	HELIOS PROD
2015-294	Entretien & maintenance des installations extinction par sprinklers et colonnes sèches sites CD 78	01/01/2016	Oui 3	11 730,00	41 730,00	COFELY AXIMA CONCEPT
2015-271	Entretien et maintenance des portes automatiques, semi-automatiques et électriques Entretien complet des portes et barrières automatiques, semi-automatiques et électriques des	01/01/2016	Oui 3	265 000,00	340 000,00	IMPAIR
2015-223	Traitement et gestion de l'ensemble des abonnements aux périodiques	23/12/2015	Oui 3	0,00	200 000,00	FRANCE PUBLICATIONS

SOMMAIRE

<i>Débat en présence de Monsieur Serge Morvan, Préfet des Yvelines, sur l'activité des services de l'Etat dans le Département</i>	1
<i>Questions au Préfet</i>	6
<i>Adoption d'un compte rendu analytique</i>	18
<i>Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental</i>	18
<i>Projet de budget primitif de l'exercice 2016</i>	18
<i>Vote du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2016</i>	30
<i>Programme départemental d'insertion 2016/2017. Programme territorial d'insertion 2016/2017. Convention de partenariat Agence d'insertion des Yvelines</i>	30
<i>Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département des Yvelines et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines</i>	32
<i>Renforcement des routes départementales. Programme 2016</i>	32
<i>Contribution 2016 aux charges de fonctionnement matériel et dépenses de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat</i>	33
<i>Règlement départemental d'aides sociales : modifications de certaines rubriques des titres I, II et III</i>	34
<i>Contrat d'objectifs et de moyens n°5 avec l'Association Gériatologique des Yvelines (A.G.Y.)</i>	35
<i>ANNEXES</i>	36
<i>Liste des avenants notifiés</i>	37
<i>Liste des marchés notifiés</i>	40